

RAPPORT SUR LES INCIDENCES  
ENVIRONNEMENTALES DU PROJET DE CONTRAT  
DE QUARTIER DURABLE  
DEUX CITES

Commune de Forest





Le présent rapport de phase 1 se compose des parties suivantes :

### 1. Définition de critères pour l'évaluation des incidences environnementales et de leur suivi

Pour chaque thématique définie dans le cahier des charges un certain nombre de critères, quantitatifs ou plus qualitatifs, ont été définis. Ils se basent sur les données disponibles, les normes et seuils présents dans les plans et programmes et, en l'absence de données fines à l'échelle du périmètre, sur une analyse plus qualitative.

Ces critères serviront dans toutes les étapes du RIE et seront ensuite repris pour le suivi, assurant ainsi une grande cohérence au RIE et à la mise en œuvre du programme.

Ces critères sont explicités dans le Document 1 sous forme de « fiches ».

### 2. Diagnostic partagé du CQD et du RIE

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études (ORG) sert de base de travail pour la définition de la situation environnementale de départ.

Ce diagnostic est disponible dans le dossier du CQD.

### 3. Définition de « l'alternative 0 »

L'alternative 0 est la situation au fil de l'eau, à savoir ce qu'il devrait se passer en l'absence du contrat de quartier durable.

Pour cela sont prises en compte les données suivantes :

- Les plans internationaux, nationaux et régionaux en vigueur (SDD de l'UE, Directive Natura 2000, Plan Fédéral de développement durable, ...)
- La programmation et les documents sectoriels à l'échelle régionale (RRU, Plan Nature, Good Move...)
- Les plans et règlements locaux des communes correspondants à chaque CQD (Agenda 21, PPAS, schémas directeurs, ...)
- Les évolutions tendanciennes de la population qui pourraient impacter le quartier au sens large
- Les projets existants sur le territoire, en cours ou déjà programmés

Cette analyse se retrouve dans le document 3.

#### 4. Réalisation du bilan de référence

Les données issues du diagnostic et de l'alternative 0 sont alors compilées dans un tableau synthétique qui prend la forme suivante :

Thématique	Critères	Résumé du diagnostic et de l'alternative 0	Évaluation du Diag	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs et opportunités du bilan de référence
Thème 1	Critère 1			=		
	Critère 2			-		
	Critère 3			-		
	Critère 4			+		
Thème 2	Critère 1			+		
	Critère 2					
	Critère 3			=		

- Les deux premières colonnes reprennent les thématiques et les critères
- La 3<sup>ème</sup> colonne reprend les grandes lignes du diagnostic et de l'alternative 0 appliquées à chacun de ces critères
- La colonne « évaluation » permet de noter chaque critère au regard du diagnostic selon le barème suivant :

	Évaluation négative du critère
	Point de vigilance
	Évaluation positive du critère
	Évaluation neutre du critère
	Absence de données suffisante pour évaluer le critère / évaluation non pertinente

- La colonne « alternative 0 » met en évidence graphiquement les évolutions probables ou attendues au fil de l'eau pour chaque critère. La forme retenue pour cette évaluation est la suivante :

+	Amélioration du critère
=	Statut quo
-	Détérioration du critère

- La colonne « bilan de référence » met en évidence la somme des deux évaluations précédentes. Si « l'alternative 0 » présente une amélioration d'un critère noté en rouge, celui-ci peut apparaître en rouge (si les améliorations sont minimes), en orange (s'il reste des points de vigilance) ou en vert (si la situation est clairement améliorée). A l'inverse si l'alternative 0 empire la situation celui-ci pourra être noté en rouge. Ce bilan de référence est la « note » de départ de toute l'analyse des incidences environnementales qui viendront en phase 2.
- La dernière colonne reprend les grands enjeux du bilan de référence ainsi que les opportunités qui s'en dégagent. Il met en valeur ce qui doit être préservé ou amélioré sur le territoire par critère.

## Table des matières

---

<b>DOCUMENT 1 : LES FICHES INDICATEURS .....</b>	<b>6</b>
<b>DOCUMENT 2 : DIAGNOSTIC DU CQD (CF. DOCUMENT ORG) .....</b>	<b>19</b>
<b>DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0 .....</b>	<b>20</b>
<b>DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE .....</b>	<b>28</b>

## DOCUMENT 1 : LES FICHES « CRITÈRE »

Thématique	Population et logement
Critère	Adéquation offre / demande en logement
Méthode d'analyse	
<p>Le critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantitatif : offre de logement par rapport à la population totale et l'évolution probable de la population</li> <li>- Qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Diversité du parc de logement</li> <li>o Taille des logements : diversité et adaptation à la taille moyenne des ménages</li> <li>o Diversité du type de logements : locatif, propriétés, sociaux ou moyens</li> <li>o Proportion de logements sociaux ou assimilés au regard des objectifs régionaux et des moyennes régionales</li> <li>o Listes d'attentes pour un logement social</li> </ul> </li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (ORG, 2021)  IBSA : 2016 - Cahiers de l'IBSA n°6 - Projections démographiques communales bruxelloises 2015-2025  IBSA : Proportion de logements sociaux (2019, quartiers) ; part des ménages inscrits pour une demande de logement social (2011, Communes)</p>	

Thématique	Population et logement
Critère	Degré de soutenabilité de la densification
Méthode d'analyse	
<p>Analyse de la densité existante (nb hab. / km<sup>2</sup>) au regard des moyennes bruxelloises et de la typologie du bâti afin d'apprécier la densité existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone peu dense, potentiel de densification important</li> <li>- Zone plus dense, potentiel de densification moins important et lié à des critères de soutenabilité.</li> </ul> <p>Pour évaluer la soutenabilité de la densification, les critères suivants seront pris en compte par projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne accessibilité en transport public (moins de 600 m d'une gare ou d'une station de métro horizon 2030).</li> <li>- Respect du patrimoine architectural</li> <li>- Présence suffisante d'espace verts = moins de 400 m pour les parcs de plus d'un hectare, moins de 200 m pour les parcs plus petits</li> <li>- Présence suffisante d'équipements de proximité</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (ORG, 2021)  IBSA : chiffres de densité de population (2020)  Perspectives : PRDD (2018)  Bruxelles Environnement : zone de carence en espaces verts publics  RRU : Carte de l'accessibilité linéaire aux transports publics</p>	

Thématique	Population et logement
Critère	Cohésion sociale
Méthode d'analyse	
Le critère sera évalué sur la base des paramètres suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantitatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Proportion de logements adaptés aux PMR</li> </ul> </li> <li>- Qualitatif : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Existence d'infrastructures liées aux logements générateurs de cohésion sociale : espace ou local partagé notamment</li> <li>o ASBL de cohésion sociale présente dans le périmètre</li> </ul> </li> </ul>	
Sources :	
Diagnostic du CQD (ORG, 2021)	

Thématique	Population et logement
Critère	Salubrité / biens à l'abandon
Méthode d'analyse	
Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivant :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance des biens abandonnés ou insalubres</li> <li>- Utilisations informelles</li> </ul>	
Sources :	
Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)	

Thématique	Emplois / activité économique
Critère	Emploi
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantitatif : taux de chômage</li> <li>- Qualitatif : initiatives locales en faveur de l'emploi : maison de l'emploi, insertion professionnelle, asbl, aides, formations...</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)          IBSA : statistiques sur le marché du travail (chômage, taux de demande d'emploi, taux de chômage des jeunes...)</p>	

Thématique	Emplois / activité économique
Critère	Mixité des fonctions
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité de noyaux d'identité locale</li> <li>- Taille et diversité des enseignes commerciales offertes dans ces noyaux commerçants</li> <li>- Accessibilité des noyaux commerciaux : qualité du cheminement piéton, présence d'éventuelles barrières urbaines...</li> <li>- Identification des fonctions non résidentielles, notamment des pôles d'emplois</li> <li>- Synergies et éventuelles nuisances liées à d'autres fonctions avec la fonction résidentielle</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)          Perspective.brussels : PRDD (2018)          Données Hub.brussels</p>	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Espaces verts (quantitatif et qualitatif)
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture du territoire en espaces verts, selon les critères du PRDD : pour qu'un territoire soit bien couvert il faut que tous les habitants y aient accès dans un périmètre de 200 m autour des espaces verts de moins de 1ha et 400 m pour les espaces verts de plus de 1ha.</li> <li>- Accessibilité aux espaces verts</li> <li>- Diversité des espaces verts, taille, type d'aménagements (récréatifs, sportifs, ludiques...)</li> <li>- Qualité des équipements, visibilité, éclairage, état d'entretien</li> <li>- Propreté des espaces verts</li> <li>- Sécurité des espaces verts</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)          Perspective : PRDD (2018)          Bruxelles environnement : Plan Nature (2016)          geodata.environnement.brussels (espaces verts accessibles au public, zone de carence...)</p>	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Alimentation durable
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présences de potagers individuels ou partagés</li> <li>- Présence de terrains potentiels pour la production alimentaire</li> <li>- Initiatives locales en faveur du « bien manger » :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Sensibilisation dans les écoles</li> <li>o Point de vente ou de collecte de produits locaux</li> <li>o Asbl...</li> </ul> </li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)          geodata.environnement.brussels</p>	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Espace public et qualité du cadre de vie
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentiment de sécurité dans l'espace public</li> <li>- Propreté de l'espace public</li> <li>- Sentiment d'attachement au quartier</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)          Perception du cadre de vie (geodata.environnement.brussels)</p>	

Thématique	Cadre de vie
Critère	Création de repères symboliques et paysage urbain
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera évalué sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat et valorisation des éléments patrimoniaux existants (bâti ou paysagers)</li> <li>- Intégration de l'art dans les espaces public</li> <li>- Type de mobilier urbain</li> <li>- Éléments marquants du paysage</li> <li>- Prise en compte de l'armature naturelle et paysagère dans l'aménagement (maillages vert et bleu)</li> <li>- Cohérence avec le bâti environnant : en hauteur, gabarit...</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)  Inventaire du patrimoine : <a href="http://patrimoine.brussels/">http://patrimoine.brussels/</a>  Perspective : PRDD (2018)  MobiGis – Patrimoine artistique de voirie régionale</p>	

Thématique	Equipement
Critère	Accueil de l'enfance
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur la base de la confrontation entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants de moins de 3 ans</li> <li>- Offre en places d'accueil pour la petite enfance : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Offres de places publiques ou tarifées selon le revenu des parents</li> <li>o Offres de places privées</li> </ul> </li> <li>- Nombre d'enfants en âge scolaire pour les écoles fondamentales (3-12 ans) et pour le secondaire (12-18 ans)</li> <li>- Nombre de places en école secondaire (l'échelle retenue sera alors plus large que le périmètre CQD)</li> </ul> <p>Des critères plus qualitatifs viendront compléter l'analyse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversité des réseaux</li> <li>- Accessibilité des crèches (localisation des crèches dans le périmètre, accessibilité...) et sécurité aux abords</li> <li>- Infrastructures et parascolaires</li> <li>- Diversité du type d'enseignement (réseau...)</li> <li>- Accessibilité et sécurité aux abords (notamment facilité pour déposer les enfants, type zones de kiss and ride).</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)  IBSA : statistiques sur la petite enfance (nombre total de places en milieu d'accueil par enfant, selon l'accessibilité et le tarif)  ONE : Plan Crèche 2013  ADT/perspective : Plan Ecole (2015)  IBSA : statistiques sur l'enseignement (capacité d'accueil scolaire relative du périmètre, part des enfants du périmètre scolarisés à proximité de leur domicile...)</p>	

Thématique	Equipement
Critère	Autres équipements (santé / social/ culturel / loisir)
Méthode d'analyse	
<p>Pour évaluer ce critère on s'intéressera principalement à l'offre existante sur le territoire et à l'éventuelle existence de files d'attente ou de surcharges des services de la santé, du social et des équipements socio-culturels (CPAS, maison médicale, école des devoirs, activité extrascolaires, stages, culture etc.).</p>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)  Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles-Capitale (baromètre social 2018...)</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Cycle de l'eau et maillage bleu
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres complémentaires suivants visant à évaluer la gestion du cycle de l'eau à l'échelle du périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Imperméabilisation des sols : niveau de l'imperméabilisation</li> <li>- Gestion des eaux de pluie : limitation du rejet aux égouts, eaux de ruissellement rejetées dans le milieu naturel, intégration paysagère des dispositifs, potentiel d'infiltration</li> <li>- Risque d'inondation</li> <li>- Maillage bleu : présence du maillage bleu ou présence de l'eau dans le périmètre (noues, mares pédagogiques, réseau hydrographique, etc.), qualité des aménagements</li> <li>- Réduction des besoins en eaux : récupérer et réutiliser les eaux pluviales</li> <li>- Gestion des eaux usées</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)  Bruxelles environnement : Plan de Gestion de l'Eau (2016)  Bruxelles environnement : Plan Régional de Lutte contre les Inondations (2008-2011)  Geodata.envrionnement.brussels</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Adaptation aux changements climatiques et résilience
Méthode d'analyse	
<p>Ce paramètre sera étudié au regard des éléments jouant en (dé)faveur d'une résilience du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'arbres ou autres végétaux en voirie</li> <li>- Situation en termes d'îlots de chaleur (localisation générale + éléments de fraîcheur)</li> <li>- Présence d'eau au sein du quartier (plans d'eau, fontaines...)</li> <li>- Présence de toitures végétalisées</li> <li>- Ombrages : ensoleillement ou ombrages naturels des espaces publics extérieurs</li> <li>- Effets négatifs du vent ou de l'ombrage liés entre autres à la hauteur des bâtiments et à leur organisation</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)  Geodata.envronnement.brussels</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Faune et flore et maillage vert
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base du potentiel existant et des mesures déjà prises dans le périmètre pour préserver et/ou développer la faune, la flore et la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Type de gestion des espaces : la gestion différenciée<sup>1</sup> des espaces verts sera valorisée positivement.</li> <li>- Maintien des habitats : les éléments naturels à haute valeur écologique sont conservés / valorisés (talus arborés, milieux humides...)</li> <li>- Biodiversité et mesures en faveur de la biodiversité : espèces indigènes / invasives</li> <li>- Diversité des types de milieux : zone de fauchage tardif ou de prairie, haie d'espèces mélangées, zones boisées, zone humide, plan d'eau, pelouse, couverture herbacée des pieds d'arbres</li> <li>- Mise en place de dispositifs favorables à la faune (clôture végétale, passage petits animaux, nichoirs...)</li> <li>- Gestion des toitures et des abords des bâtiments pour favoriser la biodiversité</li> <li>- Facteur d'arbre : nombre, taille et distance entre les arbres</li> <li>- Sensibilisation du public</li> <li>- Fragmentation / effet barrière sur le maillage</li> <li>- Consolidation du maillage</li> <li>- Participation au réseau écologique</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (ORG, 2021)  Geodata.environnement.brussels</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Sols, sous-sols
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité du sol (pollution, qualité structurelle (compacité, stabilité), dégâts constatés, propriétés biologiques, chimiques et physiques...)</li> <li>- Mesures pour prévenir de nouvelles pollutions (gestion de l'eau, matériaux)</li> <li>- Mesures pour favoriser la pleine terre</li> <li>- Réutilisation des terres de bonne qualité in situ</li> <li>- Relief et gestion des dénivelés existants et à créer</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD (ORG, 2021)  Bruxelles environnement : Inventaire de l'état du sol (Geodata.environnement.brussels)  Bruxelles environnement : Stratégie Good Soil</p>	

<sup>1</sup> Il s'agit d'une méthode de gestion des espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer la même intensité ni la même nature de soin à tous les espaces verts, mais de les adapter aux caractéristiques et fonction de ces espaces. Par exemple : fauche tardive, pré fleuris, tonte différenciée, paillages, parterres de vivaces, haies diversifiées...

Thématique	Environnement
Critère	Pollution de l'air
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur la base de l'identification des sources de pollution, du niveau actuel de pollution et des éventuelles mesures déjà mises en œuvre pour limiter cette pollution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de point noir de circulation / zone de trafic dense</li> <li>- Présence d'entreprises polluantes ou sources de nuisances olfactives</li> <li>- Indice de la qualité de l'air dans un périmètre similaire</li> </ul> <p>Cette analyse sera donc plus qualitative que quantitative en l'absence de données précises sur le périmètre.</p>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)  IRCEL-CELINE : <a href="http://www.irceline.be">www.irceline.be</a>  Bruxelles environnement : plan Energie Climat 2030 (2019)  Bruxelles environnement : <a href="http://www.qualitedelair.brussels/">http://www.qualitedelair.brussels/</a>  Bruxelles environnement : projet ExpAIR  Geodata.envrionnement.brussels  <a href="http://www.leschercheursdair.be">www.leschercheursdair.be</a></p>	

Thématique	Environnement
Critère	Confort acoustique et vibratoire
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sources de nuisances sonores et intensité : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Entreprises ou équipements, par exemple écoles, industries urbaines...</li> <li>o Transport : point noir de circulation, voie ferrée, transport en commun...</li> </ul> </li> <li>- Eléments dans le périmètre permettant de minimiser les nuisances : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Implantation et volumétrie des constructions</li> <li>o Localisation des affectations en fonction de leur sensibilité au bruit</li> <li>o Prise en compte des nuisances dans la conception des projets (niveau construction, conception des espaces publics...)</li> </ul> </li> <li>- Façades de logements au calme (&lt;65db pour la façade la plus exposée)</li> <li>- Préservation des zones calmes (espaces extérieurs)</li> <li>- Vibration des transports en commun</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)  Bruxelles environnement : Bruit des Transports (2016)  Bruxelles environnement : Plan quiet.brussels (2019)</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Energie
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de bâtiments peu consommateurs d'énergie (date de construction)</li> <li>- Utilisation / Production de sources d'énergies renouvelable</li> <li>- Confort thermique des logements</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)  Bruxelles environnement : plan Energie Climat 2030 (2019)  Dossier « Environnement et Énergie » (IBSA, 2020)</p>	

Thématique	Environnement
Critère	Ressources
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres suivants visant à mettre en exergue la manière dont la gestion des ressources a été prise en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Économie circulaire</li> <li>- Gestion des déchets : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Prévention des déchets</li> <li>o Réduction des déchets</li> <li>o Valorisation des déchets organiques (compost...)</li> <li>o Tri sélectif (encouragement)</li> </ul> </li> <li>- Réparation, maintien des structures et du bâti existant, réemploi ou recyclage de matériaux, ou usage de matériaux durables</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2021)  PREC (2016)</p>	

Thématique	Mobilité
Critère	Accessibilité en transports en commun
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accessibilité en TC retenue au RRU</li> <li>- Type de transport au commun dans le périmètre (mode léger / lourd, de surface, en site propre...)</li> <li>- Le caractère confortable des arrêts de transport en commun : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Emplacements couverts,</li> <li>o Possèdent un banc ou une assise</li> <li>o Accessibles via un passage pour piéton (le cas échéant)</li> <li>o Accessibles aux PMR</li> <li>o Présentent de l'information voyageur théorique : plan de réseau, horaires</li> <li>o Présentent de l'information voyageur en temps réel</li> <li>o Possèdent une poubelle</li> <li>o Présentent un éclairage suffisant</li> </ul> </li> <li>- Sécurité du cheminement, de l'emplacement de l'arrêt et des abords</li> </ul>	
Sources :	
<p>Diagnostic du CQD ((ORG, 2010)  RRU : carte du titre VIII (version actualisée disponible sur brugis)  STIB</p>	

Thématique	Mobilité
Critère	Circulation motorisée
<p>Ce critère sera analysé sur base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point noir de circulation / pôles générateurs de trafic et solutions éventuelles apportées pour la gestion de la circulation : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Zones de kiss and ride</li> <li>o Limitations de vitesse</li> </ul> </li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Systèmes de gestion de la circulation (feux, carrefour giratoire, coussins berlinois, plateaux, feux...)</li> <li>- Sécurité : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sécurisation aux abords des principaux pôles générateurs de trafic</li> <li>○ Limites de vitesse dans le périmètre</li> <li>○ Proportion des logements qui ont accès direct à une zone de trafic apaisé</li> </ul> </li> <li>- Accidentologie</li> <li>- Etat de saturation du stationnement en voirie</li> <li>- Etat du parc de stationnement hors voirie : nombre d'emplacements, taux d'occupation, respect du titre VIII du RRU...</li> <li>- Question des livraisons</li> </ul>
Sources :
Diagnostique du CQD (ORG, 2010) RRU titre VIII : normes de stationnement en dehors de la voie publique MobiGis

Thématique	Mobilité
Critère	Vélo
Ce critère sera analysé sur base d'une part de la cyclabilité du périmètre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des ICR</li> <li>- Balisage</li> <li>- Qualité des cheminements vélo</li> <li>- Absences de barrières ou de détours, présences de raccourcis</li> <li>- Systèmes de gestion de la circulation spécifiques à la circulation à vélo (feux, carrefour giratoire, plateaux, ...)</li> </ul>	
ET d'autre part sur la qualité du stationnement vélo : <ul style="list-style-type: none"> <li>- En voirie, stationnement de courte et de longue durée : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présence de stationnement de courte durée à proximité des lieux d'activités, des arrêts de transport en commun.</li> <li>○ Nombre d'emplacements suffisants</li> <li>○ Présence d'emplacements de longue durée sécurisés (box) pour pallier le manque de stationnement dans les bâtiments</li> <li>○ Présence dans le périmètre ou à proximité d'une borne de réparation ou un point d'entretien pour les cyclistes</li> </ul> </li> <li>- Au sein de bâtiments pour du stationnement de moyenne ou longue durée : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Parking aménagé sur la parcelle, à maximum 20 mètres des entrées piétonnes pour le stationnement de moyenne durée et 50 mètres maximum pour le stationnement de longue dure (jour/ nuit) ;</li> <li>○ L'accessibilité du parking vélo est aisée tant depuis la chaussée que depuis le logement ;</li> <li>○ Le parking vélo est abrité des intempéries ;</li> <li>○ Le parking vélo est situé dans un lieu sécurisé, lumineux et bien contrôlé socialement ;</li> <li>○ Le parking vélo est équipé d'un éclairage artificiel de nuit, et de jour si nécessaire.</li> </ul> </li> </ul>	

Sources :
Diagnostic du CQD (ORG, 2010) Bruxelles mobilité : Plan Vélo (2010-2015) + Good Move (2019) MobiGis RRU titre VIII : normes de stationnement en dehors de la voirie publique

Thématique	Mobilité
Critère	Piétons / PMR
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base de la présence de cheminements piétons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confortables (en ce compris les question des pentes et dénivelés),</li> <li>- Sécurisés,</li> <li>- D'éventuels détours ou au contraire de raccourcis</li> <li>- Sans obstacle.</li> </ul> <p>Mais aussi en fonction des carrefours dangereux, des points noirs de circulation et des effets « barrière » que peuvent produire certaines voiries ou infrastructures de type chemin de fer.</p>	
Sources :	
Diagnostic du CQD (ORG, 2021) Bruxelles Mobilité : Plan Piéton (2012) + Good Move (2019)	

Thématique	Mobilité
Critère	Alternatives à l'automobilité
Méthode d'analyse	
<p>Ce critère sera analysé sur base des paramètres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et couverture spatiale des emplacements de voitures partagées</li> <li>- Propositions alternatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Bornes de vélo en libre-service</li> <li>o Autres alternatives (trottinettes, scooters)</li> <li>o Qualité des infrastructures piétonnes et cyclistes (cf. critères précédents)</li> </ul> </li> <li>- Actions de sensibilisation</li> </ul>	
Sources :	
Diagnostic du CQD (ORG, 2021) Bruxelles Mobilité : Plan Iris 2 (2015-2018) + Good Move (2019) Villo !	

## DOCUMENT 2 : DIAGNOSTIC DU CQD (CF. DOCUMENT ORG)

Le RIE est construit sur le diagnostic du CQD réalisé par le bureau d'études en charge du CQD. Ce diagnostic partagé sert de base de travail pour l'analyse, il est repris sous forme synthétique et résumé dans le tableau annexé au document 4.

## DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0

Pour réaliser l'alternative 0 nous avons considéré d'une part l'impact potentiel des documents de planification stratégiques pour l'ensemble du quartier des deux cités, mais aussi les projections de population de l'IBSA pour la commune de Forest, et les projets immobiliers, d'équipements, et d'espaces publics à proximité immédiate du site.

### Les documents de planification

#### Orientations régionales

La Région de Bruxelles Capitale s'est dotée au cours des dernières années de plusieurs plans d'orientation stratégiques qui peuvent avoir un impact sur le périmètre du CQD Les Deux Cités.

#### Le PRDD

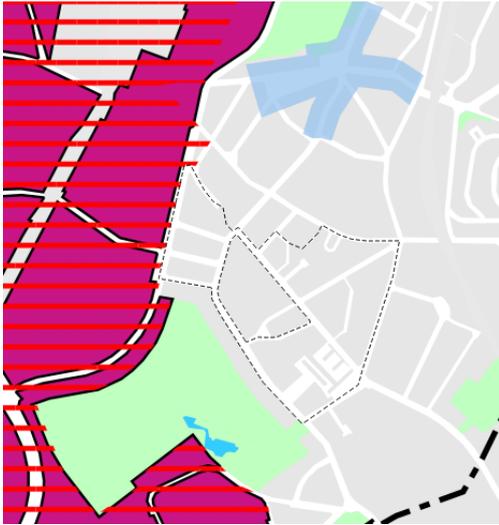
Le périmètre du CQD est situé à proximité du noyau d'identité local de Saint-Denis, considéré comme centre de quartier et centre interquartier (environ 15 minutes à pied).

De plus, il est traversé par une ligne de TC de haute capacité et bordé par plusieurs itinéraires cyclables régionaux et RER vélo le reliant au reste de la région (directions nord, sud, est et ouest). Le périmètre longe par ailleurs le parc du Bempt, par lequel passe la promenade verte et duquel remonte une continuité verte marquant les bords sud et est du périmètre.

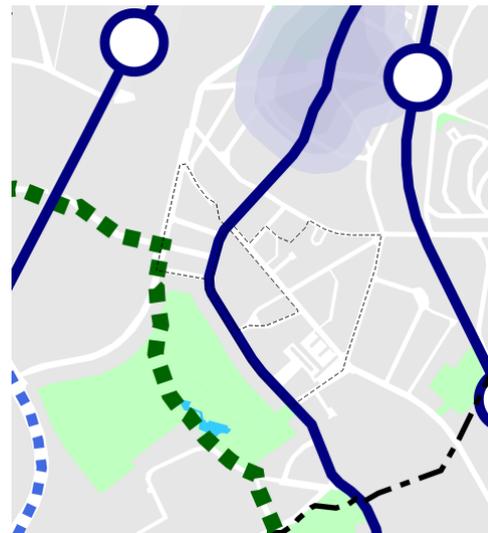
Le pourtour nord-ouest du périmètre jouxte une zone d'industries urbaines (occupée dans les faits par Audi) qui est également située en zone d'économie urbaine stimulée (ZEUS).



PRDD (2018) : carte de l'Armature spatiale et vision pour Bruxelles (point rose et jaune : centre de quartier et interquartier) (*à gauche*) et carte du Maillage vert et bleu (promenade et continuité verte en vert foncé et clair, respectivement) (*à droite*)



PRDD (2018) : carte du développement économique pour Bruxelles (Zones d'industries urbaines en rose et Zone d'Economie Urbaine Stimulée en hachuré rouge) (à gauche) et carte du réseau structurant (Réseau de transport en commun de haute capacité: Ligne de TC de haute capacité existante en rouge) (à droite)



PRDD (2018) : carte du réseau cyclable (RER vélo en bleu et ICR en rouge) (à gauche) et carte du projet de ville (lignes TC haute capacité existante en bleu et promenade verte en pointillé vert) (à droite)

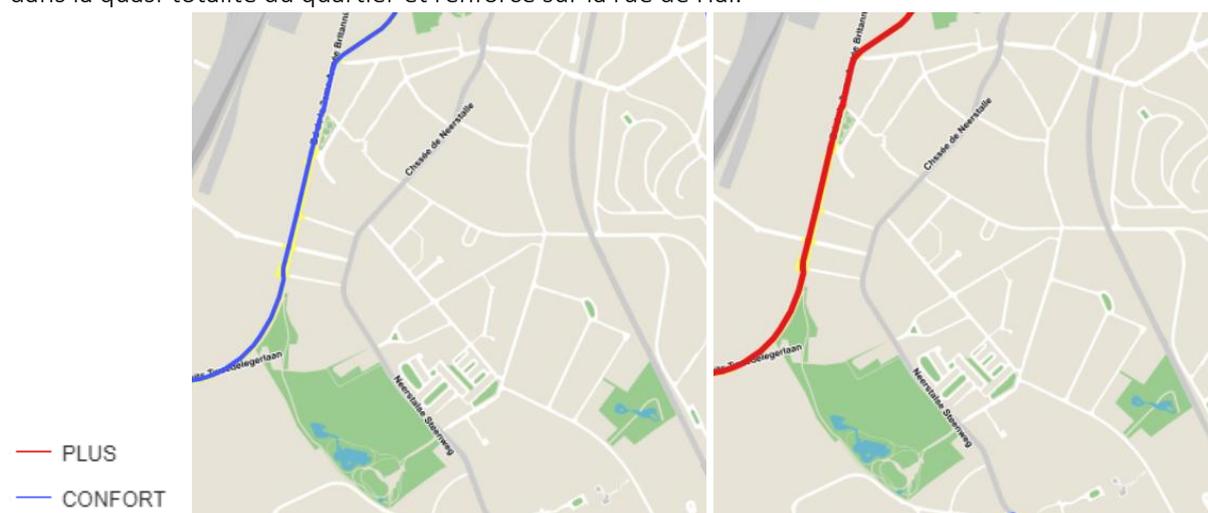
### Le PRM « Good Move »

Concernant plus spécifiquement la mobilité, le nouveau Plan Régional de Mobilité « Good Move », approuvé en mars 2020, succède au précédent plan régional Iris 2. Une des particularités du nouveau PRM est qu'il intègre désormais une dimension multimodale à la spécialisation des voiries (SMV) et prend en compte tous les autres modes de déplacements (marche, vélo, TC, poids-lourds en plus de la voiture) en leur assignant un niveau d'importance en fonction du contexte et des réseaux de mobilité.

Le périmètre est compris dans la maille Neerstalle, qui sera étudiée en 2022.

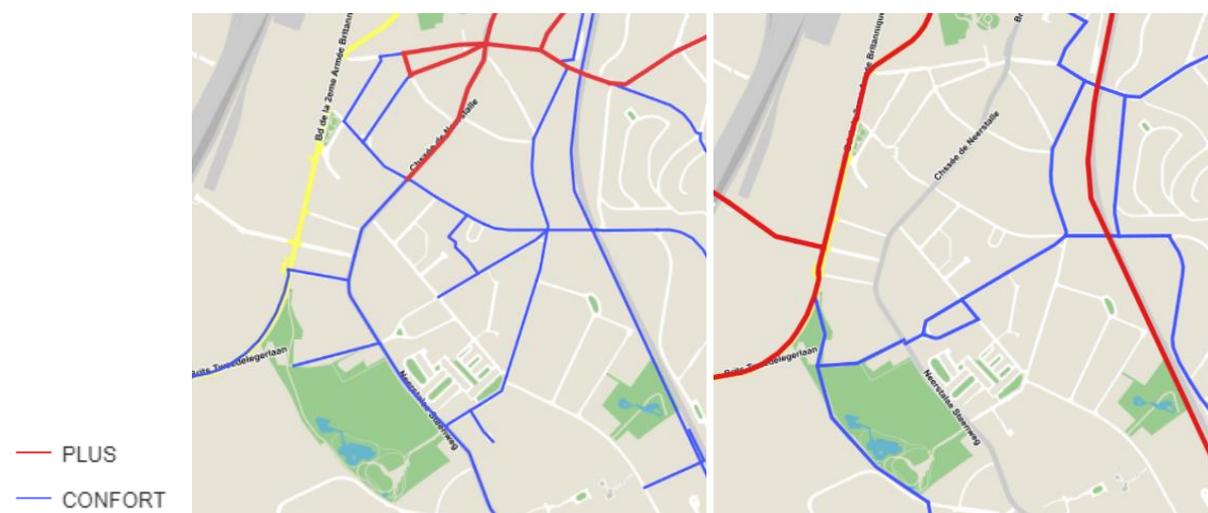
Concernant les **réseaux auto et poids lourds**, l'axe de la rue de Hal (qui est une entrée et sortie majeure du centre-ville), longeant le nord-ouest du périmètre, est une voirie reprise comme Auto Confort, délimitant la maille. Ceci signifie que le trafic de transit devrait être supprimé de manière générale dans l'ensemble du périmètre pour se concentrer sur ce seul axe au nord-ouest considéré comme voirie de CONFORT pour les autos et catégorie PLUS pour les poids lourds. La chaussée de Neerstalle, où on constate un trafic de transit important sera particulièrement impactée par ce déclassement de « voirie interquartier » sous le plan Iris2 (au sud de la rue du Katanga) à « Auto Quartier » sous le plan Good Move. Les avenues du Bempt/Kertsbeek, délimitant le périmètre à l'est, sont également déclassées, de « Collecteur de quartier » à « Auto Quartier ».

Moyennant la mise en œuvre des mesures prévues dans le CLM à venir, le trafic devrait donc être apaisé dans la quasi-totalité du quartier et renforcé sur la rue de Hal.



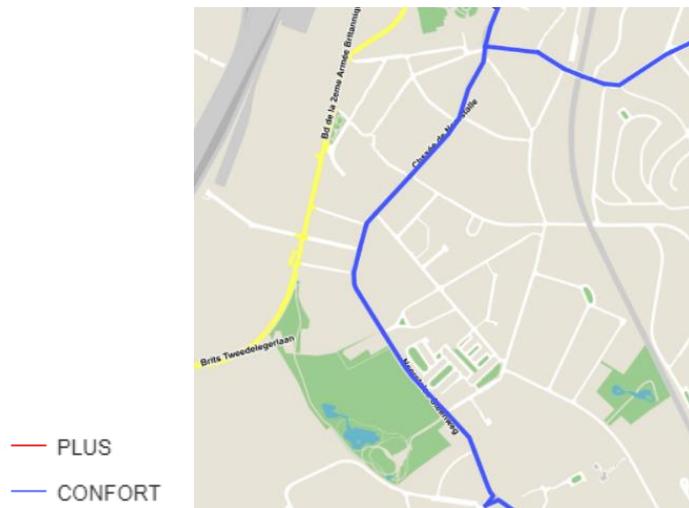
Réseaux auto (gauche) et poids-lourds (droite) de la SMV (source : Mobigis)

Concernant le **réseau piéton**, un nombre important de rues du périmètre acquièrent un statut « Confort ». Dans le **réseau vélo**, la rue de Hal est considérée comme une voirie Plus, d'autre part le périmètre est traversé par une voirie classée CONFORT (Avenue de Fléron et rues Lumière), qui permet d'un côté de rejoindre la rue de Hal via le Parc du Bempt, et de l'autre côté de rejoindre la ligne de chemin de fer considérée comme Vélo Plus.



Réseau piéton (à gauche) et vélo (à droite) de la SMV (source : Mobigis)

Dans le **réseau de transports en commun**, la Chaussée de Neerstalle est desservie considérée comme un axe Confort (tram).



Réseau TC de la SMV (source : Mobigis)

La volonté du Plan Good Move est donc de mettre en avant les mobilités actives au sein du quartier.

### Orientations communales

#### Plans Communaux

La commune dispose de documents stratégiques ou opérationnels pour son territoire :

- Plan communal de mobilité : un PCM est en cours d'élaboration pour être en accord avec les objectifs régionaux du plan Good Move (à l'enquête publique de novembre 2021 à janvier 2022). Concernant le périmètre du CQD, il est question entre autres de
  - passage de certaines voiries en zone résidentielles
  - entretien et remise en valeur des venelles
- Agenda 21 : la commune a lancé, depuis 2021, avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale un programme « Plan Climat » qui vise à adopter une stratégie locale d'actions pour le Climat, mené dans la cadre d'un Programme d'Actions Climat – PAC. Le plan d'action devrait être validé courant 2022.
- Mise en œuvre du maillage pluie : l'eau étant une problématique communale, la Commune s'est engagée dans la réalisation d'aménagements et dispositifs en faveur de la gestion de l'eau de pluie en voirie. Certaines réalisations ont eu lieu ces dernières années dans le quartier : jardin de pluie rues Lumière, massif drainant sous voirie rue du Dries e, bordure du périmètre, jardins de pluie et noues rue du Dries, rue de l'Eau et avenues du Bempt, Kersbeek et Verrerie, sur le site Huileries... les projets suivants sont en cours : reprise des eaux dans le parc du Bempt et renvoi vers la Senne, projet ABY, le square des Blocs Jaunes, chaussée de Neerstalle (par la Région), projet du Tracé de l'eau...

## Les évolutions tendancielle

**Les grandes évolutions tendancielle prévues à l'échelle de la Région Bruxelles Capitale et de la Commune de Forest auront impact sur le quartier de Neerstalle.**

### Projections de population

L'évolution de la population de la commune de Forest augmente faiblement par rapport à celle des autres communes, ces dernières années (moyenne de +2,7 % entre 2015 et 2020).

Bien que la croissance démographique de la commune ait été assez forte (+13,5%) sur la période de 2005 à 2015, on observe une croissance moindre mais régulière, allant de +2,7% pour la période 2015 à 2020 et une projection de +1,2% d'ici 2025.

En parallèle, on observe que la commune de Forest fait l'objet d'une faible baisse du nombre de ménages privés, contrairement à la croissance dont fait l'objet l'ensemble de la région de Bruxelles-Capitale (+7%). En outre, sur la période de 2020 à 2025, il est prévu que cette tendance s'accroisse, avec une évolution de -2,55%, pour atteindre le nombre de 24 946 ménages privés en 2025, selon les projections de l'IBSA.

La tendance principale qui semble se dessiner pour l'avenir dans la commune de Forest est par ailleurs un vieillissement de la population, avec d'une part une augmentation générale de la population senior (plus de 65 ans), et d'autre part une diminution des enfants de 3 à 11 ans. On notera cependant une hausse notable des enfants en bas âge.

	0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-29 ans	30-44 ans	45-65 ans	65-79 ans	80 ans et +
2021	2344	2319	4276	3627	8608	14341	13357	5239	2170
	+7,6%	-3,9%	-3,4%	+5,9%	+8,9%	-3,4%	+4,7%	+6,2%	-2,3%
2025	2523	2227	4132	3840	8685	13852	13988	5565	2120
	-1,3%	+0,3%	5,5%	-4,6%	+2,5%	-5%	+3%	+3,4%	+9%
2030	2489	2234	3905	3664	8902	13163	14402	5752	2311
Différence 2021-2030	+6,2%	-3,7%	-8,7%	+1%	+3,4%	-8,2%	+7,8%	+9,8%	+6,5%

### *Evolution de la population Forestoise par catégorie d'âge à l'horizon 2030 (Source : IBSA, 2021)*

La légère augmentation de population, la diminution du nombre de ménage et le vieillissement général de la population projetés pour Forest vont avoir des conséquences sur :

- Le type de logements : besoin de logements plus grands (augmentation de la taille des ménages) et de logements adaptés aux PMR (vieillessement) ;
- La demande en crèche restera un enjeu pour les années à venir.
- La demande en équipement de santé et social, avec probablement une demande accrue pour les personnes âgées.

## Les projets en cours sur le territoire

Ces projets sont ceux qui impacteront le quartier à plus court terme puisqu'ils ont été réalisés tout récemment, sont en cours ou projetés à court terme.

### Opérations en cours ou prévues à proximité immédiate du périmètre du CQD 2 Cités

#### Projets en cours / réalisés

- Espace public :
  - o construction de la maison de l'emploi et d'une crèche de 36 places dans le cadre du CQD Saint-Denis (2006-2010)
- Logements :
  - o Travaux de rénovation des Blocs Jaunes (en cours)
  - o Le projet Huileries initié par la SLRB (2020), compte 35 logements sociaux et 24 logements moyens
  - o Dans le cadre du CQD Saint-Denis (2006-2010) : 25 logements sociaux passifs (11 sur le site des Huileries et 14 rue de Liège)
- Espace public :
  - o Réaménagement de l'Avenue de la Verrerie avec les jardins de pluie
  - o Aménagement du square du Bia Bouquet avec un jardin de pluie
  - o Projet de gestion des eaux par le biais d'aménagements paysagers et rénovation d'espaces publics, appelé « Tracé de l'Eau » (rue de l'eau en bordure nord-ouest du périmètre du CQD) (2021, dernières plantations faites).
  - o réaménagement de plusieurs voiries à savoir la Rue de Barcelone, du Curé, de l'Ancienne Cure, de Liège, la Rue Saint-Denis, des Carburants et la Rue du Texas, l'Avenue de Monte Carlo mais aussi l'Avenue Général Dumonceau Dans le cadre du CQD Saint-Denis (2006-2010)

#### Opérations projetées

- Mobilité :
  - o Projet d'amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun (renouvellement rails et arrêts STIB) : mai 2022
  - o Projet de réaménagement de la chaussée de Neerstalle : mai 2022 (dont tapis-anti-vibratiles, arbres, élargissement des trottoirs, 26 emplacements vélos, gestion intégrée des eaux de pluie ...)
  - o Projet d'aménagement d'un ICR Avenue Kersbeek, intégré dans le maillage vert
- Équipements :
  - o plaine de jeux sur le square Madelon
  - o un plan guide communal (2025) mis en œuvre pour le développement du maillage jeu : prévoit 5 nouvelles aires de jeux : le jardin Dumonceau-Fléron, la place Dumonceau-Fléron, le jardin des tilleuls dans la cité jardin, Fléron cité jardin, pocket parc rue des Bonnes Mères
  - o projet d'une création de centrale d'achat de produits bio et éventuellement cours de cuisine par le Foyer du Sud, en collab avec PCS du Bempt ;
  - o projet de potagers collectifs (Rue de la Teinturerie) ;
  - o une crèche de 56 places sur la chaussée de Neerstalle/ Rue de la Teinturerie ;
  - o une crèche casco au sein du projet Huileries ;

- 460 m<sup>2</sup> de commerces dans le cadre du projet Cottage 3
- Logements :
  - Le projet Cottage 3 prévoit l'implantation de 75 unités de logements privés et un local vélo, entrées Chaussée de Neerstalle, îlot central exclu du périmètre du CQD
  - Le projet Verrerie comptera 137 nouveaux logements sociaux,
  - Le projet Urbani est à l'origine de 46 nouveaux logements privés,
  - Le projet Teinturerie prévoit 7 à 8 logements publics,
  - Le projet Dries Libris prévoit 53 logements sociaux
- Espaces publics :
  - Réalisation du Parc des Deux Rives, longeant le chemin de fer entre les gares de Forest-Est et Uccle Stalle, en lien avec le reste des parcs linéaires de la Région (horizon 2025) ;
  - Nouveau pôle culturel ABY (CQD Abbaye, ouverture du Pôle Culturel prévue mi 2025) ;
  - Aménagement du parc du Bempt pour la revalorisation du parc protégé des Trois Fontaines ainsi que du patrimoine naturel du Bempt (réaménagement des berges et d'une zone d'inondation plus étendue, développement de la faune) (permis déposé en juillet 2021)

Il est à noter qu'il existe des appels à projets ouverts pour toute la région, auxquels certaines instances ou associations pourrait répondre dans le futur, comme l'appel à projet relatif à la végétalisation des cours d'écoles (Bruxelles environnement).



## DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE

Les tableaux des pages suivantes reprennent dans leur troisième colonne une synthèse des éléments spécifiques à chaque critère, et dans leur dernière colonne les enjeux et opportunités pour le territoire.

En résumé de cette analyse plus détaillée, certains enjeux transversaux se dégagent spécifiquement pour le territoire étudié :

- La densité de population est élevée mais le quartier présente une bonne desserte en TC (qui va s'améliorer) et une belle présence d'espaces verts (actuels à et venir aux alentours directs du quartier). L'augmentation de densité qui va être mise en œuvre dans les années à venir avec les projets en cours ou prévus peut ainsi être considérée comme soutenable, mais va renforcer le besoin de développer
  - des logements plus grands (augmentation de la taille des ménages) et varier leurs types (privés, sociaux, moyens, acquisitifs...) pour favoriser une mixité sociale
  - une augmentation de la qualité du cadre de vie (entre autres l'aménagement plus qualitatif des espaces publics) et des conditions confortables pour l'utilisation des modes actifs. L'omniprésence et l'importance du stationnement en voirie, entre autres au sein de la cité des Blocs Jaunes, ne permettent actuellement pas de développer d'espaces publics qualitatifs au sein du quartier, qui pourraient cependant être le berceau d'aménagements impactant positivement de nombreux autres critères (environnement, cohésion sociale...).
  - des équipements qui accompagnent cette augmentation de la population (crèches, maison médicale, lieux pour accueil d'associations à vocation sociale, commerces de proximité, infrastructure de sport accessible à tous, budget pour le développement des associations de cohésion sociale...)
  - un mélange des identités spécifiques des différentes zones du quartier, via par exemple des lieux fédérateurs accueillant tout type de public et d'activités. Le développement des logements à venir ainsi que les nouveaux habitants qui intégreront les Blocs Jaunes rendent optimaux le timing du CQD.
- Les problèmes de mobilité soulevés pour le quartier (vitesse et importance du trafic de transit sur la chée de Neerstalle et rue des Soeries, mais également les avenues du Bempt et Kersbeek) impactent également la population locale en termes de sécurité, de pollution de l'air et de bruit, mais également l'efficacité des transports en commun. La chée de Neerstalle a été déclassée par le plan Good Move et l'étude du Contrat Local de Mobilité à venir (2022) ainsi que les projets prévus de réaménagement de voirie permettront d'apaiser ces problèmes dans les prochaines années. De nouveau, le timing du CQD est une opportunité pour se joindre au projet de mobilité de la maille pour la mise en œuvre du CLM à venir, tels que le financement d'aménagements mais également sensibilisation en faveur aux modes actifs, vu leur importance dans les réseaux de mobilité projetés : traversées des îlots, sentiment de sécurité, diminution des vitesses, qualité de l'espace public, accessibilité PMR, services de

mobilité, stationnement vélo, sécurisation des abords d'écoles/équipements..., avec des impacts également sur la qualité de l'air et le bruit. L'enjeu est dès lors de faire correspondre les visions et programmations du CLM et du CQD.

- Le pôle Saint-Denis est situé à proximité immédiate du quartier. Etant actuellement déjà très important et au vu de son développement à venir par rapport à de nombreuses thématiques, il semble essentiel de favoriser les liens entre ce dernier et le quartier étudié, qui sont tout à fait complémentaires. Le CQD pourrait dès lors se greffer à des projets tels que le Tracé de l'Eau par exemple pour aider à lier ces deux quartiers.
- Le quartier ne présente actuellement pas de réels espaces verts en son sein. Les réflexions sur l'espace public (supra) devraient permettre le développement de petites poches vertes, à destination des riverains, à rayonnement local, servant en quelque sorte d'extension des habitations (de nombreux logements n'ont pas d'accès à l'extérieur), tout en permettant une désimperméabilisation, un renforcement de la présence végétale, une diminution de l'effet d'îlot de chaleur urbain, un renforcement de la biodiversité, une gestion plus intégrée des eaux, un travail sur la qualité des sols voire même des potentiels d'alimentation.
- Au vu de l'âge du bâti et de l'hétérogénéité du tissu, il semble essentiel de favoriser la rénovation des bâtiments du quartier pour atteindre les standards énergétiques et assurer une qualité suffisante des logements. Les rénovations devraient s'inscrire autant que possible dans des logiques de circularité et de durabilité (recyclage, réemploi, substitution, ...), comme le propose la nouvelle stratégie régionale Révolution

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Population et logement	Adéquation offre / demande en logements	<p><u>Diagnostic :</u> Le périmètre possède deux ensembles de logements sociaux : la Cité Jardin ainsi que les Blocs Jaunes. La cité jardin possède une diversité au sein de ses 246 logements allant de 1 ch. (82) à 4 ch.(27), tandis que la diversité en termes de nombre de chambres est bien moindre concernant les Blocs Jaunes : 63 logements d'une chambre, contre 2 de 2 ch. et un seul de 3 ch.</p> <p><u>Alternative 0 :</u> - Le projet Cottage 3 prévoit l'implantation de 75 unités de logements privés et un local vélo, entrées Chaussée de Neerstalle, îlot voisin au périmètre du CQD - Le projet Verrerie compte 137 nouveaux logements sociaux, - Le projet Huileries initié par la SLRB (2020), compte 35 logements sociaux, 24 logements moyens (46 logements de 3 chambres et plus) ainsi qu'une crèche, - Le projet Urbani est à l'origine de 46 nouveaux logements privés, - Le projet Teinturerie prévoit 7 à 8 logements publics, - Dans le cadre du CQD Saint-Denis (2006-2010) : 25 logements sociaux passifs - Le projet Dries Libris met en place 53 logements sociaux - Vieillesse de la population et augmentation de la taille des ménages</p>		+		La demande en logements sociaux est élevée comme partout mais le quartier présente une offre déjà relativement élevée qui se verra encore augmentée par les projets en cours. Malheureusement, peu d'informations sont disponibles quant aux logements en cours de projet, mais au vu des profils en demande pour les logements sociaux et l'évolution de la population attendue (augmentation de la taille des ménages entre autres), il y a lieu de prévoir des grands logements. En outre, une diversification du type de logement (développement de logements acquisitifs) pourrait également venir renforcer la mixité au sein du quartier.
	Degré de soutenabilité de la densification	<p><u>Diagnostic :</u> La densité diffère fortement entre les trois sous-quartiers, ce qui induit une habitabilité et une configuration différente (chiffres statistiques issus du monitoring (2020)) : - Foyer Forestois-Famille : 16 448 hab/km<sup>2</sup> - Katanga : 25 174 hab/km<sup>2</sup> - Foyer Forestois - Madelon 7 125 hab/km<sup>2</sup> En moyenne pour le quartier, la densité atteint 10 345 hab/km<sup>2</sup> (2020), contre une moyenne régionale de 7 501 hab/km<sup>2</sup>.</p> <p>Par ailleurs, le quartier présente une bonne desserte en transports publics (5 lignes STIB) et une présence de grands espaces verts (&gt;1ha) à proximité immédiate (parc du Bempt / Parc Jacques Brel).</p> <p><u>Alternative 0 :</u> Construction de nombreux logements sociaux et privés dans le périmètre et à ses alentours directs : on estime ainsi à plus de 400 logements (soit entre 600 et 1200 nouveaux habitants) les projets dans le quartier et ses alentours directs</p>		O		Au vu de ses caractéristiques, une densification du quartier semble soutenable. Il est cependant à noter que de nombreux projets sont en cours dans le quartier et ses environs, augmentant déjà fortement la densité future. Il est dès lors important que ces développements soient suivis des équipements de proximité nécessaire pour subvenir aux besoins des nouveaux habitants du quartier (voir dans les critères équipements, mixité des fonctions...). En parallèle, un accent doit être porté sur l'augmentation de la qualité de vie des habitants de ce quartier en densification : création/requalification d'espaces (verts) publics, sécurité pour tous les publics...

	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Cohésion sociale</p>	<p><u>Diagnostic :</u></p> <p>Au sein des Blocs Jaunes, plusieurs initiatives existent : le Club Senior Bia Bouquet, l'aide aux devoirs dans le local du PCS Bempt. Les RDC sont plutôt opaques et non ouverts au public.</p> <p>Plusieurs comités de quartier et groupes de riverains se mobilisent dans le quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quartier durable citoyen « Cité Forest Vert » (2013)</li> <li>- Petit potager du Bempt, à la ferme (2016 et 2017)</li> <li>- Compost collectif chez APRE</li> <li>- Potager des familles, avenue Fléron (2016)</li> </ul> <p>Différentes associations existent par ailleurs au sein du périmètre, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- No Javel ! ASBL, asbl récemment implantée dans le quartier et proposant entre autres des paniers alimentaires</li> <li>- Club Séniors Bia Bouquet, proposant des activités pour les aînés du quartier ;</li> <li>- PCS Bempt - Habitat et Rénovation : projet de cohésion sociale mis en place par Habitat &amp; Rénovation, centré autour des logements sociaux de na Nouvelles Cité (Blocs Jaunes) et de la cité-jardin.</li> </ul> <p>Les ASBL de cohésion sociale, à proximité, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Cairn asbl, école des devoirs implantée dans la ferme du Bempt et depuis 25 ans dans le quartier ;</li> <li>- ASBL Dynaco, travailleurs sociaux de rue présents depuis les années 80 à Forest - service de première ligne, en réseau avec les associations forestoises.</li> </ul> <p>Différentes associations relèvent également le manque d'activités pour adultes permettant de nourrir le lien social par le faire (activités sportives, ateliers cuisine, etc.).</p> <p>En outre, la majorité des asbl actives souffrent d'un manque de moyens pour mener à bien leurs activités.</p> <p><u>Alternative 0 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet (rue de la Teinturerie) : construction (entre autres) d'un local associatif</li> <li>- Projet (en cours) « C'est mon squarebeek » (2021), processus de co-création pour le réaménagement des espaces publics environnants les Blocs Jaunes</li> </ul>		+		<p>Un point d'attention est le manque de moyen disponibles pour les associations locales de cohésion sociale.</p> <p>Par ailleurs, les espaces publics sont une opportunité (aménagement et qualité des espaces disponibles en intérieur et en extérieur) pour la cohésion sociale au sein du quartier.</p>
	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Salubrité / biens à l'abandon</p>	<p><u>Diagnostic :</u></p> <p>Les blocs jaunes, à l'exception du « bloc rouge » ont fait l'objet d'une rénovation lourde en cours.</p> <p>Dans le quartier Katanga, les bâtis sont de différentes époques et appartiennent à des propriétaires différents, ce qui rend plus complexe les mécanismes de rénovation « à grande échelle ».</p> <p>La cité jardin a été construite dans les années 1920 et peu rénovés depuis. La typologie et l'intérêt architectural de la cité ne rendent pas simple les processus de rénovation.</p> <p><u>Alternative 0 :</u></p> <p>Travaux de rénovation des Blocs Jaunes (en cours)</p>		+		<p>Tout comme pour le critère énergie, le CQD est une opportunité pour dynamiser la rénovation des logements privés dans le quartier.</p>

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Emploi et activité économique	Emplois	<p><u>Diagnostic</u> On constate de fortes différences en termes de taux de chômage entre les différentes entités qui composent le périmètre du CQD. En effet, dans sa globalité, le quartier possède un taux chômage de 24.60 % contre une moyenne communale de 19.43%. Le quartier des blocs jaunes possède le plus haut taux de chômage au sein du périmètre : 31.83 %, contre 25.46 % pour le quartier de la cité-jardin, tandis que le quartier Katanga possède le taux le plus bas du périmètre concerné, à 19.66%. On constate cependant que les trois entités sont marquées d'une façon similaire par la présence d'un nombre important de demandeurs d'emploi dans la population de 18-64 ans de l'ordre de 13.10 % contre une moyenne communale forestoise de 12.85% et une moyenne régionale de 11,38 %, ainsi que par une part élevée de demandeurs d'emplois de longue durée : 67.86% sur l'ensemble du périmètre contre une moyenne communale de 64.5% et contre une moyenne régionale de 63,02 %. Quelques initiatives en faveur de l'emploi existent à proximité du périmètre : - Mission Locale Pour L'Emploi De Forest (au sein du périmètre) - FORMation Emploi Tremplin asbl (FOR.E.T.), - Maison de l'Emploi de Forest, - AMO – Aide en milieu ouvert (AAJ)</p> <p><u>Alternative 0 :</u> - Dans le cadre du CQD Saint-Denis (2006-2010) : construction de la maison de l'emploi, à 10 min à pied des Blocs Jaunes</p>		+		La formation et la remise à l'emploi restent un enjeu applicable à l'échelle aussi bien locale que globale.
	Mixité des fonctions	<p><u>Diagnostic</u> Le PRAS affecte le quartier en zone d'habitation, et habitation à prédominance résidentielle pour les îlots à l'est de la chée de Neerstalle. De ce fait, la mixité des fonctions n'est que faible dans le quartier et il s'en ressent une absence de commerce du quotidien au sein du périmètre : ne sont présents qu'une pharmacie, un restaurant, un lavoir commercial, un garage et une pompe à essence. En bordure ouest du périmètre se trouve les zones d'industrie urbaine formant la zone économique du canal et du chemin de fer du sud de Bruxelles. Seule la place Saint-Denis, noyau d'identité local, présente un liseré commercial. Les équipements de services, les HoreCa et commerces se situent plutôt à ce niveau ci du quartier, c'est-à-dire à 15 min à pied du périmètre du CQD.</p> <p><u>Alternative 0 :</u> - Le projet Cottage 3 prévoit l'implantation de 460m<sup>2</sup> de commerces avec entrées Chaussée de Neerstalle, îlot au centre exclu du périmètre du CQD, entre l'îlot Katanga et l'îlot de la Cité Jardin.</p>		+		Le développement de commerces de proximité est un enjeu du quartier, qui devrait fortement diminuer avec l'arrivée des m <sup>2</sup> de commerces dans le projet Cottage 3.

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Equipements	Accueil de l'enfance	<p><u>Diagnostic</u> Le périmètre compte deux crèches communales, de 48 places (Bercail Forestois) et de 42 places (Les Lutins Forestois, délocalisée au sein du périmètre temporairement). En outre, des lieux d'accueil existent hors du périmètre, notamment une nouvelle crèche de 56 places (adjacente au périmètre, CQD Abbaye) ainsi qu'un peu plus au nord, à proximité du quartier Saint Denis, une crèche communale Les P'tits Matelots de 36 places. Cependant, la précarité du public amène des besoins spécifiques liés à l'enfance et la petite enfance qui ne sont aujourd'hui pas satisfaits : xxx</p> <p>Le périmètre est particulièrement bien doté en écoles primaires et maternelles : il existe 4 écoles primaires publiques au sein du périmètre et 3 écoles privées dans les alentours du périmètre.</p> <p>Au niveau extrascolaire, le PCS Bempt organise une école des devoirs dans le quartier. Autre ??</p> <p><u>Alternative 0 :</u> - Le projet Huileries initié par la SLRB (2020) : création d'une crèche casco</p>		+		Malgré la création de nouvelles crèches, la grande précarité du public amène des besoins spécifiques liés à l'enfance et la petite enfance qui ne sont aujourd'hui pas satisfaits. ++
	Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)	<p><u>Diagnostic</u> <i>Santé</i> Le périmètre présente un manque de structures médicales, de type Maison Médicale (variété de spécialisations), tant pour la santé physique que mentale. Cependant, on dénombre au sein du périmètre un cabinet de médecine générale, dans le quartier Katanga. Par ailleurs, 7 autres cabinets de médecine (générale ou spécialisée) sont situés à proximité du périmètre. La proportion de médecins généralistes par rapport à la population est assez bonne par rapport à la région mais viendra peut-être à diminuer avec l'augmentation de la densité au vu des projets à venir.</p> <p><i>Sport</i> Il n'existe pas d'espace sportif au sein du périmètre. Cependant, les terrains sportifs alentours, situé en bordure du Parc du Bempt jouent le rôle d'espace sportif majeur. On note par ailleurs un manque d'équipements sportifs et ludiques en intérieur (types maison des jeunes, salle de sport...) destinés à la population jeune.</p> <p><i>Culture et loisir</i> L'offre culturelle est inexistante au sein du périmètre. Cependant, deux acteurs proposent des activités et des projets auxquels les habitants du périmètre participent : le PCS Bempt (travail sur la dynamique de quartier avec activités interculturelles et intergénérationnelles), et le Zonneklopper (propose activités culturelles en lien avec la transmigration, par ex. lectures et conférences). Le parc du Bempt possède trois aménagements ludiques, mais qui semblent aujourd'hui insuffisants pour répondre au besoin croissant des usagers.</p> <p><i>Social</i> Maison de l'emploi de Forest et le CPAS de Forest sont situés hors du périmètre, dans le quartier Saint-Denis.</p> <p><u>Alternative 0 :</u> - Dans le cadre du CQD Abbaye (2014-2018) : le nouveau pôle culturel ABY, accueillera dans l'ancienne Abbaye l'académie de musique, la Biblif, des salles d'expositions du BRASS, des salles de spectacles et aussi des espaces dédiés à la jeunesse.</p>		+		Le périmètre manque d'une structure médicale de type Maison Médicale, et le taux de couverture par des médecins généralistes est à tenir à l'œil, au vu de la densification prévue dans le quartier dans les années à venir. En termes de sport, des infrastructures de tout type sont à développer. L'offre culturelle va être renforcée par le développement du pôle ABY à proximité du quartier (Saint-Denis).

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Cadre de vie	Espaces verts	<p><u>Diagnostic :</u> Le quartier présente plusieurs grands espaces verts (&gt;1ha) à proximité immédiate, et quelques petits espaces verts en son sein :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le parc du Bempt est présent à la bordure sud du périmètre. Avec près de 8ha, il propose une variété de fonctions : espace vert, passage de la promenade verte aire de jeu et trampolines, petit train, étang... Cependant, il est relativement peu aménagé, les différents acteurs énoncent un manque de mobilier urbain (bancs, poubelles, tables de pique-nique, points d'eau, toilette et éclairage...)</li> <li>- Le parc Jacques Brel, est plutôt peu aménagé en termes de mobilier urbain.</li> <li>- Les squares situés dans la cité des blocs jaunes, le square Dumonceau et le square des Bonnes-Mères : très peu qualitatifs et à l'espace réduit du fait des voiries les encerclant, ces espaces ont en partie été utilisés comme zones de stockage lors des travaux de rénovation et ne sont donc plus utilisés dans les faits. Seul le square du Bia Bouquet a été refait, en étant aménagé entre autres de jardins de pluie.</li> <li>- Un espace vert de type « venelle élargie » est également présent dans la cité-jardin. Cet espace est peu entretenu, tout comme les venelles qui y amènent. Cependant, quelques initiatives datant de 2009 ont porté leurs fruits (compost, spirale de biodiversité, verger, potager et nichoirs ont été mis en place par les habitants de la Cité Jardin.)</li> </ul> <p>Coté Katanga, il n'existe pas d'espaces verts publics.</p> <p>Tant dans la diversité des espaces verts que dans la qualité des équipements (majoritairement absents), les espaces verts ne sont pas considérés comme tels au sein du périmètre, mais plutôt comme des espaces résiduels.</p> <p><u>Alternative 0 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation du parc des deux rives, reliant le haut de Forest (quartier Saint Denis) vers le bas de Uccle (Parc Jacques Brel).</li> <li>- plaine de jeux sur le square Madelon</li> <li>- un plan guide communal pour le développement du maillage de jeu à l'horizon 2025 prévoit 5 nouvelles aires de jeux aux alentours du CQD (le square Dumonceau, et le pocket parc rue des Bonnes Mères)</li> </ul>		+		Les squares en partie végétalisés de la cité jardin et des Blocs Jaunes représentent des opportunités pour le développement de petits espaces verts à rayonnement local ou de quartier. Une réflexion d'ensemble devrait être menée pour définir les rôles que chacun d'entre eux pourraient prendre.
	Espace public et qualité du cadre de vie	<p><u>Diagnostic</u> La cité jardin présente un espace public typique et un intérêt intrinsèque de par sa typologie spécifique. Dans la cité de blocs jaunes, les espaces publics sont majoritairement résiduels de la voirie (les voiries occupent 46% de l'espace public) et peu qualitatifs (manque d'aménagement paysager au minimum). Un sentiment d'insécurité existe de manière très ponctuelle et liée à des espaces spécifiques, notamment lorsqu'il y a un manque de contrôle social : escaliers du talus derrière le Bloc Rouge, RDC aveugles suscitant des dépôts clandestins. Cependant, on note un sentiment d'attachement est très prononcé au niveau des habitants de la cité jardin du fait de la qualité paysagère de l'environnement proche, mais peu prononcé de la part des habitants du quartier Katanga et des Blocs Jaunes. Il est à noter que lors de la rénovation des Blocs Jaunes, les anciens habitants ont dû déménager et de nouveaux habitants viennent donc d'investir le quartier. Ces derniers n'ont encore aucune connaissance du contexte des Blocs Jaunes.</p> <p>Problème d'appropriation des équipements aux alentours du périmètre : certains équipements et aménagements leur sont inaccessibles, de par leur coût. Renforcé par la présence plutôt invasive de la police dans l'espace public et des contrôle intempestifs (tandis que la présence de gardiens de la paix est minimale).</p> <p><u>Alternative 0 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueil des nouveaux habitants des Blocs Jaunes (après rénovation)</li> <li>- plaine de jeux sur le square Madelon dans les cartons</li> <li>- un plan guide communal pour le développement du maillage de jeu à l'horizon 2025 prévoit 5 nouvelles aires de jeux (la place Dumonceau-Fléron, Fléron cité jardin)</li> <li>- Dans le cadre du CQD de l'Abbaye (2014-2018) : ° rénovation d'espaces publics aux alentours (dans le cadre du projet « Tracé de l'Eau »)</li> </ul>		+		Un enjeu important sera de travailler sur les frontières physiques (sentiment d'enclave) et mentales (sentiment de non appartenance, notamment vis-à-vis des infrastructures culturelles) qui cloisonnent le quartier. Un autre enjeu sera de développer des îlots de fraîcheurs afin d'améliorer le confort thermique dans l'espace public.

	Alimentation durable	<p><u>Diagnostic :</u> Initiatives locales en faveur du bien manger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- APRE Services (maraîchage bio et compost collectif) ,</li> <li>- - No Javel (distribution de paniers alimentaires bios),</li> </ul> <p>Acteurs de cohésion sociale et service Prévention de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Environnement de la commune de Forest (2020) a mis en œuvre le projet Végétalab (Le végétalab a été créé dans le cadre du projet PETAL (Plants for Environmental Transition and Life) pour une végétalisation résiliente de la ville) dans le parc du Bempt</li> <li>- Potager APRE existant, à la limite du périmètre du CQD</li> </ul> <p><u>Alternative 0 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- projet d'une création de centrale d'achat de produits bio et éventuellement cours de cuisine par le Foyer du Sud, en collaboration avec PCS du Bempt ;</li> <li>- projet de potagers collectifs (Rue de la Teinturerie).</li> </ul>		+		<p>Un des enjeux est de soutenir et d'assurer une pérennité pour les projets d'alimentation durable déjà en place ou en développement dans le quartier, de développer les stratégies de sensibilisation (par exemple via la mise en lien des nombreuses écoles avec les projets du quartier)</p> <p>Une opportunité pourrait être de développer des projets liés au reste de la chaîne de production alimentaire (transformation par exemple en insertion sociale...).</p>
	Création de repères symbolique et paysage urbain	<p><u>Diagnostic</u></p> <p>Le quartier est fort marqué par ses 2 cités qui sont des typologies urbaines spécifiques représentant des repères symboliques à eux seuls (cité jardin et cité des blocs jaunes). Le sous-quartier Katanga est plus classique mais présente la particularité de faire le lien avec la zone industrielle à l'ouest du périmètre, dont le paysage tranche fortement avec la typologie urbaine alentour.</p> <p>Le parc du Bempt représente un bel espace de respiration dans le tissu urbain dense du bas de Forest.</p> <p>La cité jardin présente un arbre remarquable (dans un jardin) et quelques bâtiments sont repris à l'inventaire Irismonument. La pointe sud-est du périmètre est reprise en zone de protection de la Villa des Trois Fontaines.</p> <p><u>Alternative 0</u> Rénovation des Blocs Jaunes (finalisation)</p>		O		<p>Le périmètre étant composé de trois identités distinctes avec des ambiances urbaines différentes, des visions différentes, des imaginaires différents, ces trois identités se mélangeant très peu à l'heure actuelle, le CQD est une opportunité pour créer une vie collective qui dépasse les clivages formés par ses identités.</p>

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Environnement	Cycle de l'eau et maillage bleu	<p><u>Diagnostic</u> Le périmètre occupe une place stratégique en termes de cycle de l'eau en étant au cœur du triangle formé par le parc du Bempt, le parc Jacques Brel et le parc de l'Abbaye. Le quartier n'est pas « touché » par les aléas d'inondation mais il est longé par ces derniers, sur ses limites est, sud, ouest et nord-ouest : le parc Jacques Brel est en lien en ce sens avec le parc du Bempt en fond de vallée puis avec le parc de l'Abbaye. Du fait de cette localisation en fond de vallée, la nappe est très peu profonde sur les pourtours du périmètre, mais va jusqu'à 8m de profondeur au sein du quartier. Les parties sud et ouest du territoire sont plus fortement imperméabilisées que la cité jardin.</p> <p><u>Alternative 0 :</u> - Dans le cadre du CQD de l'Abbaye (2014-2018) : projet de gestion des eaux par le biais d'aménagements paysagers et rénovation d'espaces publics, appelé « Tracé de l'Eau » - Réaménagement de l'Avenue de la Verrerie avec les jardins de pluie - Aménagement du square du Bia Bouquet avec un jardin de pluie (récent) Aménagement du parc du Bempt pour la revalorisation du parc protégé des Trois Fontaines ainsi que du patrimoine naturel du Bempt (réaménagement des berges et d'une zone d'inondation plus étendue, développement de la faune) -Projet de réaménagement de la chaussée de Neerstalle, (PCM, 2021, CLM 2022) avec gestion des eaux intégrée</p>		+		<p>Au vu de la localisation spécifique en bordure de fond de vallée, mais également de la typologie spécifique (cités), le territoire étudié semble présenter des opportunités en termes de désimperméabilisation, cycle de l'eau, îlots de fraîcheur et biodiversité. En effet, ses espaces publics sont nombreux et peu qualitatifs et une réflexion mériterait d'être menée pour mobiliser ces espaces à bon escient, tant dans l'intérêt du périmètre que pour les zones situées à ses alentours (connexions vertes, zones en aval en aléa d'inondation...) : végétalisation au maximum (toutes strates, au sol, en façade et en toiture) afin de développer le réseau écologique et l'accueil de la faune et de la flore tout en permettant une gestion plus naturelle des eaux de ruissellement (arbres en voirie avec pieds protégés, rues-parc, végétalisation des espaces de mobilité délaissés...) et une régulation du microclimat. En outre, le développement de la nature est une opportunité pour améliorer la cadre de vie du quartier (aires de jeu en contact avec la nature, végétalisation des cours d'écoles, nouveaux espaces verts, diversification des plantations pour amener de la couleur et des odeurs...)</p>
	Adaptations aux changements climatiques et résilience	<p><u>Diagnostic</u> De par sa typologie (cité-jardin sur une partie du territoire et voiries assez arborées dans l'ensemble du périmètre) et sa localisation spécifique (fond de vallée et proximité immédiate du parc du Bempt et de sa zone humide), le quartier est plutôt épargné de l'effet d'îlots de chaleur urbain. Les parties du périmètre les plus concernées sont le quartier Katanga, les rues Lumière (et l'îlot hors périmètre au centre) et les voiries non végétalisées de la cité des blocs jaunes. Ces zones sont par ailleurs celles dont le taux de végétalisation (îlots) est le plus bas du quartier (25 à 40%).</p> <p><u>Alternative 0</u> - Dans le cadre du CQD de l'Abbaye (2014-2018) : projet de gestion des eaux par le biais d'aménagements paysagers et rénovation d'espaces publics, appelé « Tracé de l'Eau » - Réaménagement de l'Avenue de la Verrerie avec les jardins de pluie - Aménagement du square du Bia Bouquet avec un jardin de pluie (récent) - Projet de réhabilitation du cours d'eau du Vossegatbeek dans le parc du Bempt -Projet de réaménagement de la chaussée de Neerstalle (PCM, 2021, CLM 2022) avec plantations pour diminuer effet îlot de chaleur</p>		+		
	Faune et flore et maillage vert	<p><u>Diagnostic</u> L'intérêt principal du quartier quant à la faune et la flore est en lien avec la cité jardin et la végétalisation qu'elle implique, ainsi qu'avec la localisation du quartier en bordure du parc du Bempt (score C sur E à la carte d'évaluation biologique bruxelloise) et en lien avec la voie de chemin de fer (nord-est), (score de B à C) et le parc Jacques Brel (score A). Cette liaison N-S est d'ailleurs reprise comme continuité verte au PRDD (le long des avenues du Bempt et Kersbeek) ? Les îlots concernés du quartier présentent quant à eux un score de D. La quasi-totalité des espaces végétalisés du quartier sont situés en zone de liaison au réseau écologique bruxellois, alors que les îlots présentent un CBS de 0,18 à 0,45, ce qui est relativement faible. On peut noter une fragmentation des milieux fermés dans le quartier, donc un manque de connectivité entre eux. Quelques hérissons, écureuils, hirondelles, ainsi que de nombreux Moineaux et Martinets ont été observés dans le quartier ainsi malheureusement que quelques perruches. Des bernaches et des ouettes sont également présents dans le parc du Bempt, comme dans la majorité des parcs bruxellois.</p> <p><u>Alternative 0</u> Aménagement du parc du Bempt pour la revalorisation du parc protégé des Trois Fontaines ainsi que du patrimoine naturel du Bempt (réaménagement des berges et d'une zone d'inondation plus étendue, développement de la faune) (permis déposé en juillet 2021)</p>		0		

	Sols, sous-sols	<p><u>Diagnostic</u> Le périmètre est préservé quant à la pollution du sol : seules quelques parcelles sont reprises à l'inventaire et devront peut-être faire l'objet d'analyses si des projets y sont développés.</p> <p>Le sous-sol est composé d'argiles et sables de Kortijk. Le relief est relativement plat au vu de la situation du quartier en bordure de la vallée de la Senne. Les pentes montent en direction du nord-est du territoire. Le relief a par ailleurs été retravaillé dans la cité des Blocs Jaunes, qui présente des murs de soutènement et des talus qui viennent retenir/récupérer les remblais réalisés pour son aménagement.</p> <p>Le taux d'imperméabilisation du quartier est élevé mais quelques poches sont plus perméables (cité-jardin) ou pourraient l'être sans trop de contraintes (espaces publics des blocs jaunes).</p> <p><u>Alternative 0</u> Quelques projets de logements qui imperméabiliseront des sols en pleine terre</p>		O		La désimperméabilisation du sol porte des avantages pour la gestion de l'eau et la biodiversité, mais est également l'opportunité de travailler sur l'ensemble des caractéristiques du sol (physiques, biologiques, chimiques), en lien avec la stratégie Good Soil, dans la logique « du bon usage pour le bon sol »
	Pollution de l'air	<p><u>Diagnostic</u> Les voiries les plus concernées par l'exposition au black carbon sont les avenues de la Verrerie et de Fléron, puis la chaussée de Neerstalle et la rue de la Soirie puis les avenues du Bempt et Kersbeek et enfin la rue de Hal. Le reste des voiries est très peu touché par la problématique. On observe donc de grosses disparités au sein du quartier. Pour ce qui est de l'exposition au NO2, la chaussée de Neerstalle, les rues de la Soirie et de Hal et les avenues du Bempt et Kersbeek sont de nouveau les plus touchées. En termes d'Ozone et de particules fines, le quartier est touché de manière équivalente quelle que soit la voirie.</p> <p><u>Alternative 0</u> L'arrivée de nouveaux logements devrait faire augmenter le nombre de voitures circulant dans le quartier. D'un autre côté, la mise en œuvre progressive du plan Good Move devrait permettre de revoir à la baisse la part modale de la voiture.</p>		O		La pollution de l'air est un enjeu bruxellois global qu'il convient de traiter à tous les niveaux possibles. Elle est donc un enjeu ici comme ailleurs : développement de l'utilisation du vélo, des transports en commun, restrictions liées à la voiture (circulation et stationnement), production de chaleur moins polluante, plantation d'arbres,...
	Confort acoustique et vibratoire	<p><u>Diagnostic</u> Le quartier est caractérisé par sa localisation entre le ring et deux lignes de chemin de fer, et sa caractéristique d'être traversé par une ligne de tram et bordé par une entrée de ville. De manière générale le quartier est donc bruyant, en cause principalement le trafic routier (chée de Neerstalle, avenues du Bempt et Kersbeek et rue de la Soirie) et le passage du tram et des bus (confort vibratoire lié) en son sein. Les deux bouts de la rue de la Soirie sont d'ailleurs repris comme points noirs acoustiques routier en 2016. Le plan quiet.brussels reprend le cœur du quartier comme zone de confort « Quartier » à protéger, et les squares Bonnes-Mères, Lison et Manon comme zone relais à protéger.</p> <p><u>Alternative 0</u> La mise en place du plan Good Move devrait apaiser le quartier également en termes de bruit lié au trafic motorisé, notamment sur la chaussée de Neerstalle, la rue de la Soirie et les avenues du Bempt et Kersbeek (étude CLM prévue en 2022). La rue de Hal, en bordure de périmètre, restera néanmoins fortement fréquentée, et le tram et les bus continueront à circuler sur la chaussée de Neerstalle. Le projet de réaménagement de la chée de Neerstalle devrait néanmoins venir améliorer les conditions vibratoires via le placement de tapis anti-vibratiles.</p>		+		La diminution du bruit lié au trafic sur la chaussée de Neerstalle, la rue de la Soirie et les avenue du Bempt et Kersbeek est un enjeu pour le quartier. La mise en place progressive du Plan Good Move est un élément qui devrait améliorer le problème, mais la rue de Hal conservera voire renforcera sa fonction automobile, et la chée de Neerstalle renforcera son rôle d'accueil des transports en commun. Le CQD devrait viser à protéger les zones de confort acoustique mises en lumière par le plan Quiet.brussels, voire à les améliorer ou en créer de nouvelles. De manière générale, la réduction de la pression automobile et le bruit lié au sein du site est un point d'attention pour le projet de programme.
	Energie	<p><u>Diagnostic</u> Les blocs jaunes, à l'exception du « bloc rouge » ont fait l'objet d'une rénovation lourde avec une ré-isolation totale. Le quartier Katanga présente une situation énergétique très hétérogène du fait que les bâtis sont de différentes époques et appartiennent à des propriétaires différents. Tandis que la cité jardin, dont les bâtiments ont été construits en 1920, connaît des déperditions énergétiques importantes, et ne correspond plus aux exigences des objectifs énergétiques fixés par la région (niveau moyen de performance énergétique de 100 kWh/m²/an (C+) pour l'ensemble des logements bruxellois en 2050).</p> <p><u>Alternative 0</u> Travaux de rénovation des Blocs Jaunes (en cours)</p>		+		Point d'attention vis-à-vis des objectifs régionaux de performances énergétiques (stratégie Révolution), notamment concernant la cité jardin

	Ressources	<p><u>Diagnostic</u>  Le potager APRE bio ! présente un compost de quartier accessible aux riverains.  Il n'existe pas de repair café dans le quartier ou d'entreprises ou associations connues pour leur circularité.  La pépinière Végétalab est présente en bordure du périmètre et sert pour la végétalisation des espaces publics communaux.</p> <p><u>Alternative 0</u>  /</p>		O	<p>Sans être un enjeu spécifique local, la thématique est à considérer dans l'ensemble des projets, qu'il s'agisse de projet de rénovation ou de mise en contact d'entreprises, d'associations, d'appels à projets etc.</p>
--	------------	--	--	---	---

Thème	critères	Résumé du diagnostic et Alternative 0	Evaluation diagnostic	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre
Mobilité	Accessibilité des transports en communs	<p><u>Diagnostic</u> Le quartier est reprise en zone B d'accessibilité, c'est-à-dire qu'au vu de sa localisation excentrée par rapport à une des grandes gares bruxelloises, son accessibilité est bonne. En effet, 5 lignes de la STIB traversent le périmètre, sur la chaussée de Neerstalle (trams 32, 82 et 97 et bus 50 et 212) En effet, la Chaussée de Neerstalle est reprise comme « Confort » pour les transports en commun et les piétons au sein du PCM.</p> <p><u>Alternative 0 :</u> - Projet de réaménagement de la chaussée de Neerstalle qui aura comme impact d'augmenter les fréquences de passage et d'améliorer la vitesse commerciale par la diminution du trafic de transit.</p>		+		Le quartier étant assez bien desservi, il s'agit plutôt d'améliorer l'accès pour tous public (en ce compris les PMR), le sentiment de sécurité aux arrêts.
	Circulation motorisée	<p><u>Diagnostic</u> Les charges de trafic sont importantes sur la rue de Hal, la chaussée de Neerstalle, la rue de la Soierie (qui ne présente pas le profil pour) et les avenues du Bempt et Kersbeek. <b>Axes saturés ?</b> Outre la rue de Hal, la rue de la Soierie et parallèle et la chée de Neerstalle, les rues du périmètre sont toutes en zones 30 (et quelques-unes sont déjà en zone résidentielle). La rue de Hal est considérée comme Auto Plus et représente le bord de la maille Neerstalle dans laquelle est située le quartier. Aucune ZACA n'est reprise dans le quartier, même si on relève des vitesses et comportements inappropriés et une problématique de sécurité routière sur la chée de Neerstalle principalement. Le taux de motorisation des ménages en 2019 varie de 0,45 à 1,13 voitures par ménage, ce qui est fort disparate. Le stationnement automobile mobilise énormément d'espaces publics dans le quartier : on y compte plus de 600 places réparties dans l'entièreté des voirie (toutes réglementées en zone verte), et un taux d'occupation de plus de 70% la plupart du temps (surtout en cœur de périmètre).</p> <p><u>Alternative 0</u> Le PCM définit de nombreuses voiries dans le quartier qui seraient propices au développement de zones résidentielles Le plan Good Move place l'ensemble du quartier dans le réseau de quartier ce qui devrait se traduire, lors de sa mise en œuvre, par une diminution significative du trafic routier particulièrement sur les axes Neertsalle/Soierie et Bempt/Kersbeek.</p>		+		La réduction de l'impact du stationnement sur l'espace public est un réel enjeu du quartier : libérer de l'espace pour d'autres fonctions, entre autres sur les squares des blocs jaunes et dans la cité jardin sans pour autant créer des conditions de chaos lié au stationnement en voirie. Un des enjeux est aussi la mise en œuvre effective des limitations de vitesse à 30km/h principalement sur la chée de Neerstalle.
	Vélo	<p><u>Diagnostic</u> La situation du quartier est assez bonne en ce qu'il est traversé par des ICR et RER vélos, mais les infrastructures sont encore faibles dans le quartier. Il existe 2 stations Villo (à l'entrée des Blocs Jaunes et dans le haut de l'Av. de Fléron).</p> <p>Il existe une box vélo à proximité directe du périmètre et 34 emplacements sur arceaux dans le périmètre et une vingtaine de vélos sont généralement stationnés sur l'espace public pendant la nuit. Aucune demande pour un cyclobox n'est enregistrée dans le quartier.</p> <p>Le cheminement à travers la cité des Blocs Jaunes est rendu difficile par la topographie / talus, mais aussi par l'aménagement de la voirie.</p> <p><u>Alternative 0</u> - 26 emplacements vélos sur la chaussée de Neerstalle dans le cadre de son réaménagement (CLM, 2022) - Projet d'aménagement d'un ICR Avenue Kersbeek, intégré dans le maillage vert - Parking vélo dans le projet Cottage (<b>places ou m<sup>2</sup> ?</b>) - Parking collectif de 144 places dans le projet Huileries</p>		+		Le développement du vélo est un enjeu qui permet d'en traiter d'autres en parallèle. Il est donc d'application ici, même s'il n'est pas spécifiquement problématique au sein du quartier. La mise en œuvre d'infrastructures cyclables cohérentes avec le réseau théorique est à développer dans les années à venir. En parallèle, afin de prévoir les problématiques futures, le développement de poches de stationnement vélo hors voirie, avec des places pour les vélos cargo (également à proximité des crèches et écoles par exemple) est à favoriser.

	<p>Piétons / PMR</p>	<p><u>Diagnostic :</u>  Le plan Good Move définit la rue du Katanga, la chaussée de Neerstalle, l' Avenue du Bempt, l'avenue de Kersbeek , et du Général Dumonceau ainsi que l'avenue de Fléron comme des axes piétons "Confort". Cependant, la maille piétonne est plutôt décousue et non linéaire.  De plus, les trottoirs sont dans un état moyen à bon dans la globalité du périmètre, on compte uniquement les trottoirs jouxtant les Blocs Jaunes sont dans un état dégradé.  Les venelles de la cité jardin sont perçues parfois comme insécurisantes par leur manque d'éclairage.  Concernant les Blocs Jaunes, les cheminements piétons ne sont pas intuitifs et rentrent alors en concurrence avec l'espace dédié à la voiture. La frontière interne du talus représente l'obstacle le plus important dans les parcours piétons, étant donné que les escaliers permettant de le franchir sont étroits, à peine visibles et perçus parfois comme insécurisants aussi. Les cheminements piétons à travers les blocs sont difficiles, tout comme le cheminement vélo.  La traversée des Blocs Jaunes est perçue comme un point noir même si les espaces ouverts des blocs jaunes représentent un potentiel de traversabilité important en faisant la liaison directe avec le parc du Bempt.  L'axe de mobilité longitudinal, la Chaussée de Neerstalle, est réputé infranchissable par sa densité des flux et les traversées piétonnes peu sécurisantes. Au même titre, les rues attenantes sont considérées comme peu sécurisantes.</p> <p><u>Alternative 0 :</u>  - Réaménagement de la chaussée de Neerstalle en faveur d'une accessibilité piétonne, futur lieu d'interface : mai 2022</p>		+		<p>Une stratégie globale de développement priorisé d'infrastructures facilitant le report modal des déplacements vers la mobilité active est à développer et mettre en œuvre.  La traversabilité piétonne des Blocs Jaunes vers le parc du Bempt est à développer et à réaménager, de façon à ce que l'accessibilité soit facile pour tous les usagers des modes doux (vélos et piétons)</p>
	<p>Alternatives à l'automobilité</p>	<p><u>Diagnostic</u>  Une station cambio est situé en bordure du périmètre, sur le square au coin des avenues Dumonceau, Fléron et Kersbeek.</p> <p><u>Alternative 0 :</u>  - développement potentiel de stations de voitures partagées à proximité des Blocs Jaunes et au niveau de la rue de l'Eau, dans le cadre du Contrat de Mobilité "Maille Bruxelles-Neerstalle".</p>		O		<p>Dans le cadre d'une politique globale, des services de mobilités devraient être développés afin d'accompagner le report modal depuis la voiture individuelle.</p>

## PHASE 2 :

Analyse des incidences environnementales du  
projet de programme du CQD

### 1. Processus itératif

La seconde phase du RIE a été réalisée selon le processus suivant :

- Avant l'élaboration du projet de programme, une réunion de travail a permis au bureau d'étude du RIE et à celui en charge de la rédaction du programme d'échanger à propos des conclusions du bilan de référence du RIE. Le bureau en charge du programme a ainsi pu intégrer à son projet de programme les grands enjeux environnementaux et les opportunités relevées.
- Le programme a fait l'objet d'une analyse générale selon les critères environnementaux définis en phase 1. Les remarques et recommandations qui ont été faites lors de cette analyse ont permis d'adapter les fiches projets en fonction.

Les documents qui suivent présentent une analyse du projet de programme tel qu'il se présente après ces deux étapes. Les remarques et recommandations déjà faites au bureau d'études ont été, d'une part, intégrées dans la dynamique de développement des projets et se trouvent, d'autre part, dans les différentes fiches projets du programme. Les différents détails sont disponibles pour l'administration en charge de la rédaction des Cahiers Spéciaux des Charges des différents projets.

### 2. Structuration de la phase 2

L'analyse RIE suit la trame suivante :

- . **Document 5** : présentation synthétique du projet de programme du Contrat de Quartier Durable.
- . **Document 6** : Analyse de la concordance des objectifs du projet de programme avec ceux des plans et programmes pertinents au regard du périmètre (régionaux, communaux, locaux...).
- . **Document 7** : Analyse environnementale du projet de programme et tableau de synthèse par projet.

L'analyse environnementale du programme est réalisée par thématique et par critères définis dans la phase 1 selon les principes ci-dessous :

Mesure	Description
Effet	Description des effets de la mesure. Ils peuvent être positifs, neutres ou négatifs.
Impact / portée de la mesure	L'impact de la mesure peut être soit <ul style="list-style-type: none"><li>- Global, s'il touche l'ensemble de la population ou de la superficie du projet</li><li>- Limité, s'il n'en concerne qu'une partie (ex : un espace public, un groupe de bâtiments, une tranche de la population...)</li></ul>
Permanence / durée de l'incidence	La mesure peut être permanente ou temporaire, réversible ou irréversible

Pour chaque critère il s'agira :

- De vérifier que les grands enjeux du bilan de référence ont été pris en compte
- De mettre en valeur des points d'attention ou les éventuelles incidences négatives du projet de programme
- Le cas échéant de faire des recommandations qui pourront ensuite être prises en compte lors de la rédaction des cahiers des charges pour la phase opérationnelle du CQD.

### 3. Méthode d'analyse des incidences

La méthode d'analyse est la suivante :

#### Analyse détaillée

Pour chaque projet une note a été attribuée par critère (définis dans la phase 1 du RIE) en fonction de l'incidence du projet :

+	Incidences positives
o	Incidences neutres / absences d'incidences
-	Incidences négatives
?	Point d'attention ou de vigilance sur le projet

Exemple : extrait du tableau d'analyse du projet A.1

Cri- tère	Bilan de réf	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre	Incidences	Recommandations	
Cohésion sociale		Un point d'attention concerne les dispositifs / infrastructures et aménagements des espaces publics (en quantité et en qualité, intérieurs et extérieurs) participant à la cohésion sociale, notamment au sein des blocs jaunes : diverses initiatives existent mais elles doivent être consolidées, développées, et doivent pouvoir cibler tous les publics.	Outre la réfection globale de l'espace public de la zone de blocs jaunes qui permettra de créer un espace de vie agréable, le développement d'équipements à destination des riverains et des jeunes améliorera la cohésion sociale dans le quartier. Création de lieux de socialisation pour différents publics (âges, genres) qui faciliteront les rencontres dans l'espace public.	+	Choisir les équipements ludiques à développer de manière cohérente avec les autres plaines du quartier afin d'offrir un panel d'équipement pour tous les âges et tous les genres et répondre au mieux aux besoins. A développer en cohérence avec le maillage jeu développé au niveau régional par Bruxelles Environnement et au niveau plus local développé par la Commune de Forest (politique de la ville) Attention spécifique à l'accessibilité PMR (poussettes...) et au confort des accompagnants (assises, accès...) Mettre à disposition une fontaine d'eau potable extérieure près de la plaine de jeux.

Dans tous les tableaux de cette phase 2 du RIE, les colonnes de gauche sont identiques et suivent le même ordre :

- Deux colonnes reprennent la thématique puis le critère
- Une colonne reprend la couleur attribuée au bilan de référence (cf. phase 1)
- Une colonne décrit les impacts du projet sur le critère
- Une colonne reprend la note attribuée selon les incidences du projet (voir ci-dessus)

Les recommandations spécifiques par projet ont été intégrées directement dans les fiches individuelles des projets pour pouvoir être intégrées dans les cahiers des charges au moment des appels à projet.

### Synthèse des incidences

Une synthèse des conclusions issues de ces analyses est présentée dans le document 7 :

- Un texte reprend les principales incidences et recommandations par thématique ;
- Un tableau reprend, par thématique et critère, l'ensemble des notes des différents projets et un bilan global qui s'y rapporte.

Au regard de l'évaluation de chaque critère, ce bilan a été réalisé en fonction du fait que l'ensemble des projets (projet de programme) a un impact global sur le critère : soit il l'améliore, soit il le détériore, soit il est neutre, ou encore il peut l'améliorer uniquement à certaines conditions. Ce bilan reprend le code couleur suivant :

	Détérioration du critère
	Recommandation ou vigilance sur le projet
	Amélioration du critère
	Sans impact ou impact minime ou neutre

critères	Bilan de référence	A1	A2	B1	C2	C3	D1	F1	H1	C1	C4	D2	E1	E2	F2	F3	G1	CCL des incidences	
Adaptation / Degré de confort / Degré de durabilité / Degré de résilience / Degré de sécurité / Degré de santé / Degré de bien-être / Degré de qualité de vie / Degré de satisfaction / Degré de confiance / Degré de respect / Degré de transparence / Degré de responsabilité / Degré de cohésion / Degré de solidarité / Degré de coopération / Degré de collaboration / Degré de communication / Degré de participation / Degré d'engagement / Degré d'implication / Degré d'adhésion / Degré de motivation / Degré de performance / Degré de productivité / Degré d'efficacité / Degré d'efficience / Degré d'innovation / Degré de créativité / Degré de flexibilité / Degré d'adaptabilité / Degré de résilience / Degré de durabilité / Degré de soutenabilité / Degré de résilience / Degré de résilience	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	?	?	
Adaptation / Degré de confort / Degré de durabilité / Degré de résilience / Degré de sécurité / Degré de santé / Degré de bien-être / Degré de qualité de vie / Degré de satisfaction / Degré de confiance / Degré de respect / Degré de transparence / Degré de responsabilité / Degré de cohésion / Degré de solidarité / Degré de coopération / Degré de collaboration / Degré de communication / Degré de participation / Degré d'engagement / Degré d'implication / Degré d'adhésion / Degré de motivation / Degré de performance / Degré de productivité / Degré d'efficacité / Degré d'efficience / Degré d'innovation / Degré de créativité / Degré de flexibilité / Degré d'adaptabilité / Degré de résilience / Degré de durabilité / Degré de soutenabilité / Degré de résilience / Degré de résilience	+	+	+	+	+	+	+	+	0	+	+	+	+	+	+	+	+	?	
Adaptation / Degré de confort / Degré de durabilité / Degré de résilience / Degré de sécurité / Degré de santé / Degré de bien-être / Degré de qualité de vie / Degré de satisfaction / Degré de confiance / Degré de respect / Degré de transparence / Degré de responsabilité / Degré de cohésion / Degré de solidarité / Degré de coopération / Degré de collaboration / Degré de communication / Degré de participation / Degré d'engagement / Degré d'implication / Degré d'adhésion / Degré de motivation / Degré de performance / Degré de productivité / Degré d'efficacité / Degré d'efficience / Degré d'innovation / Degré de créativité / Degré de flexibilité / Degré d'adaptabilité / Degré de résilience / Degré de durabilité / Degré de soutenabilité / Degré de résilience / Degré de résilience	0	0	?	+	+	+	+	+	0	+	+	?	?	?	?	?	?	?	
Adaptation / Degré de confort / Degré de durabilité / Degré de résilience / Degré de sécurité / Degré de santé / Degré de bien-être / Degré de qualité de vie / Degré de satisfaction / Degré de confiance / Degré de respect / Degré de transparence / Degré de responsabilité / Degré de cohésion / Degré de solidarité / Degré de coopération / Degré de collaboration / Degré de communication / Degré de participation / Degré d'engagement / Degré d'implication / Degré d'adhésion / Degré de motivation / Degré de performance / Degré de productivité / Degré d'efficacité / Degré d'efficience / Degré d'innovation / Degré de créativité / Degré de flexibilité / Degré d'adaptabilité / Degré de résilience / Degré de durabilité / Degré de soutenabilité / Degré de résilience / Degré de résilience	+	0	+	+	+	+	+	+	0	+	+	0	+	+	+	+	+	?	
Adaptation / Degré de confort / Degré de durabilité / Degré de résilience / Degré de sécurité / Degré de santé / Degré de bien-être / Degré de qualité de vie / Degré de satisfaction / Degré de confiance / Degré de respect / Degré de transparence / Degré de responsabilité / Degré de cohésion / Degré de solidarité / Degré de coopération / Degré de collaboration / Degré de communication / Degré de participation / Degré d'engagement / Degré d'implication / Degré d'adhésion / Degré de motivation / Degré de performance / Degré de productivité / Degré d'efficacité / Degré d'efficience / Degré d'innovation / Degré de créativité / Degré de flexibilité / Degré d'adaptabilité / Degré de résilience / Degré de durabilité / Degré de soutenabilité / Degré de résilience / Degré de résilience	+	+	?	0	0	+	+	-	-	0	?	0	?	-	?	?	?	?	
Adaptation / Degré de confort / Degré de durabilité / Degré de résilience / Degré de sécurité / Degré de santé / Degré de bien-être / Degré de qualité de vie / Degré de satisfaction / Degré de confiance / Degré de respect / Degré de transparence / Degré de responsabilité / Degré de cohésion / Degré de solidarité / Degré de coopération / Degré de collaboration / Degré de communication / Degré de participation / Degré d'engagement / Degré d'implication / Degré d'adhésion / Degré de motivation / Degré de performance / Degré de productivité / Degré d'efficacité / Degré d'efficience / Degré d'innovation / Degré de créativité / Degré de flexibilité / Degré d'adaptabilité / Degré de résilience / Degré de durabilité / Degré de soutenabilité / Degré de résilience / Degré de résilience	+	+	+	+	+	+	0	?	-	+	+	0	?	?	0	?	?	?	

Extrait du tableau d'analyse globale

## Table des matières

---

<b>DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES .....</b>	<b>7</b>
<b>DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES .....</b>	<b>10</b>
<b>DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD.....</b>	<b>27</b>

# DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES

## Les grands principes liés au projet de programme

---

Sur base des enjeux identifiés dans le diagnostic ainsi que des rencontres avec citoyennes et acteurs de terrains, de grands objectifs transversaux du CQD ont été développés dans une « Vision ». Ces enjeux transversaux sont les suivants :

- Améliorer l'habitabilité du quartier ;
- Travailler à l'émancipation des publics fragilisés ;
- Développer une vie de quartier animée et mixte.

Chacun de ces enjeux est déclinés en sous-priorités qui sous-tendent et organisent les différentes opérations du programme regroupées en deux catégories :

- **Brique** : des projets de rénovation ou de construction de bâtiments ainsi que le réaménagement des espaces ouverts ;
- **Socio-économique** : des projets sociaux, culturels, ...qui seront menés par des associations, des habitant.e.s et/ou des services publics, pendant les quatre années de mise en œuvre du CQD 2Cités.

À ces enjeux transversaux s'ajoutent des enjeux spatiaux pour lesquels quatre grandes lignes directrices ont été mises en évidence :

- Renforcer la qualité paysagère ;
- Co-construire des identités apaisées et perméables ;
- Tirer parti du tissu bâti existant ;
- Développer des parcours de mobilité confortables et sécurisés.



Projet de programme (ORG, 2022)

## Les projets

---

### Logements

Le seul projet concernant le logement est le projet H1 qui prévoit la création de 5 à 6 logements senior/PMR sur une dent creuse (friche communale) pour un total de 675m<sup>2</sup>.

### Équipements

Plusieurs équipements à destination de la petite enfance, de la jeunesse, des filles/femmes et des nombreuses associations du quartier sont développés :

- Projet A1 : création d'une plaine de jeux ;
- Projet C3 : rénovation d'un rez-de-chaussée pour créer une ressourcerie mise à disposition de diverses activités de quartiers ;
- Projet D1 : création d'un foyer de quartier qui servira d'équipement mixte pour diverses activités ;
- Projet F1 : création d'une nouvelle crèche néerlandophone ;

### Espaces publics

Plusieurs opérations du projet de programme concernent spécifiquement la requalification de l'espace public :

- Projet A1 : rénovation de l'ensemble des espaces extérieurs de la zone de blocs jaunes ;
- Projet A2 : rénovation d'un tronçon de l'avenue de la Verrerie ;
- Projet B1 : développement d'une vision d'aménagement pour le parc du Bempt ;

### Apaisement du quartier

L'apaisement du quartier passera par plusieurs opérations :

- Projet A2 : rénovation d'un tronçon de l'avenue de la Verrerie ;
- Projet B1 : développement d'une vision d'aménagement pour le parc du Bempt ;

### Développement de la nature

Si le CQD ne comporte aucun projet exclusivement dédié au développement de la nature, cette dimension est profondément ancrée transversalement dans l'ensemble du programme (tant dans les opérations brique que socioéconomiques) : pour presque chaque projet, des propositions en lien avec le développement de la nature sont présentes.

### Déploiement des associations locales et projets citoyens

Les projets socio-économiques visent au développement d'activités en lien avec la formation et l'emploi, la jeunesse, le soutien à la parentalité, le genre et l'espace public, l'éducation au milieu/environnement et l'intergénéralité.

## DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Il s'agit en préambule de cette seconde phase de s'assurer de la concordance du projet programme du CQD avec les plans et programmes en vigueur qui ont été jugés pertinents au regard du territoire et des enjeux définis dans la phase 1.

Pour chacun des plans / programmes retenus, l'étude qui suit s'attache à vérifier que les objectifs et le projet de programme du CQD sont cohérents avec ceux du plan / programme.

Plans et programmes	Pertinence pour le CQD
<b>Plans internationaux</b>	
Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable (SDD de l'UE) – révision 2006	Non, intégré dans les plans inférieurs
Europe 2020, stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive	Non, intégré dans les plans inférieurs
Stratégie de la Biodiversité à l'horizon 2020 (2011)	Non, intégré dans les plans inférieurs
Directive européenne pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Natura 2000) - 1992	Non, intégré dans les plans inférieurs
<b>Plans nationaux</b>	
Plan Fédéral de Développement Durable (avant-projet PFDD) 2009-2012	Non, intégré dans les plans inférieurs
<b>Plans régionaux</b>	
<b>Plan Régional de Développement Durable - 2018</b>	Oui
<b>Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) démographique - 2013</b>	Oui
Règlement Régional d'Urbanisme - 2006	Non
Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE) - 2013	Non
Plan Logement - 2008	Non
<b>Plan QUIET.BRUSSELS - 2019</b>	Oui
<b>Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018</b>	Oui
<b>Plan Nature - 2016</b>	Oui
<b>Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021</b>	Oui
<b>Plan Energie-Climat (PNEC) bruxellois - 2019</b>	Oui
Plan taxi - 2017	Non
Plan Marchandise- 2013	Non
Plan Canal - 2014	Non, pas dans la zone

Schéma de développement commercial - 2008	Non
<b>Stratégie Good Food - 2015</b>	<b>Oui</b>
Stratégie Good Soil - 2020	En cours de réalisation
<b>Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016</b>	<b>Oui</b>
<b>Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019</b>	<b>Oui</b>
Plan lumière régional	Non
<b>Masterplan Stationnement Vélo - 2021</b>	<b>Oui</b>
<b>Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013</b>	<b>Oui</b>
<b>Plans communaux</b>	
Plans Particuliers d'affectations du sol (PPAS)	Non
Agenda 21	Non
Plan action climat forestois	Non (diagnostic en cours d'élaboration)
<b>Plan communal de mobilité (PCM)</b>	<b>Oui</b>
<b>Plans locaux</b>	
Contrat local de mobilité (CLM Neerstalle)	Non (non analysé dans le RIE car le CLM est en cours d'élaboration mais doit être considéré pour la mise en œuvre)

## Analyse

Les pages suivantes reprennent, pour chaque Plan/Programme analysé, une fiche décrivant ses aspects/objectifs/mesures en lien avec le CQD, puis une analyse de la concordance du projet de programme du CQD avec ceux-ci.

## Plan régional de développement durable PRDD - 2018

Echelle

Région de Bruxelles Capitale

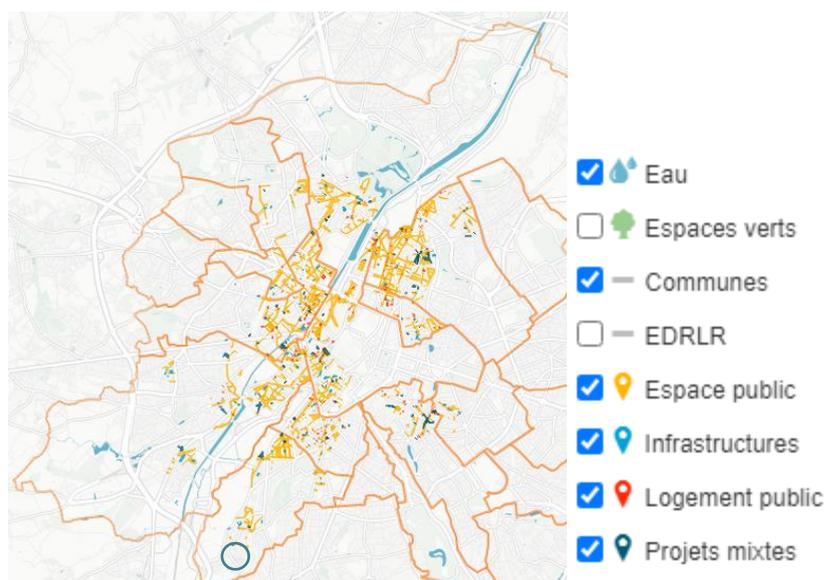
### Objectifs pertinents pour le CQD

La liste suivante reprend les axes de développement et les stratégies correspondantes avec lesquels le programme du CQD devra être conforme :

- *Axe 1 : mobiliser le territoire pour construire l'armature du développement territorial et développer de nouveaux quartiers :*
  - *Stratégie 1 : Mobiliser le potentiel et les ressources foncières*
  - *Stratégie 2 : proposer une densification maîtrisée*
  - *Stratégie 3 : actions futures pour le logement social à Bruxelles*
- *Axe 2 : Mobiliser le territoire pour développer un cadre de vie agréable, durable et attractif :*
  - *Stratégie 1 : les équipements comme support de la vie quotidienne*
  - *Stratégie 2 : les espaces publics et les espaces verts comme supports de la qualité du cadre de vie*
  - *Stratégie 3 : améliorer l'équilibre entre les quartiers*
  - *Stratégie 4 : défendre et promouvoir le patrimoine urbain comme vecteur d'identité et d'attractivité*
  - *Stratégie 5 : renforcer le paysage naturel*
  - *Stratégie 6 : préserver et améliorer le patrimoine naturel régional*
- *Axe 3 : Mobiliser le territoire pour le développement de l'économie urbaine*
  - *Stratégie 3 : soutenir l'économie de proximité et l'emploi local*

Le périmètre d'étude est classé dans la Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU), arrêtée en 2020. Cette ZRU répond au principe de concentration des aides et des programmes (e.a. CQD, CRU, Politique de la Ville, primes à la rénovation et à l'embellissement du bâti, zone d'économie urbaine stimulée, ...) afin de garantir l'effet des investissements publics dans les zones les plus défavorisées.

La zone du CQD se trouve légèrement isolée au sud de la Région (mais relativement proche des différents projets autour du pôle Aby) par rapport à la concentrations des programmes similaires de rénovation urbaine qui concentre la ZRU, plus centrale.



Extrait de la carte des CQD (urban.brussels, 2022)

L'ensemble du périmètre est classé, au PRDD en *zone de renforcement du caractère vert des intérieurs d'îlots*, ce qui implique de préserver et renforcer le caractère vert des intérieurs d'îlots.

En outre, au sud du périmètre, le PRDD identifie une continuité verte connectant le parc du Bempt d'une part au parc Jacques Brel à l'est et, d'autre part, l'abbaye au nord via l'avenue du Kersbeek. Il est également important de noter que la Promenade verte traverse le parc du Bempt.

Du point de vue de la mobilité, le PRDD considère la chaussée de Neerstalle (comprenant des lignes de tram et bus STIB) comme axe structurant dans le réseau de transport en commun.

La majorité du périmètre est également dans le projet de Périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine. La cité jardin en particulier (zone délimitée par les avenues de la Verrerie / Kersbeck et Général Dumonceau), est reprise comme *Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement* (ZICHEE) au sens du PRAS.

#### **Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD**

Dans sa globalité, le projet de programme du CQD est cohérent avec les objectifs du PRDD et on ne relève pas d'incompatibilités. Il concorde particulièrement en matière de :

- rénovation de bâtiments (dont logements sociaux ou assimilés) et d'espaces extérieurs, notamment pour viser l'exemplarité du point de vue énergétique,...
- production d'équipements publics (crèche, antenne de quartier, ressourcerie, ...)
- développement d'espaces publics végétalisés (réaménagement de l'espace extérieur des blocs jaunes, aménagements rues, plantation d'arbres, végétalisation des façades, ...)
- soutien de l'économie de proximité et de l'emploi local (appels à projet, occupation temporaire)
- apaisement des espaces publics en faveur des modes doux (réaménagement de l'avenue de la Verrerie et limitation du trafic de transit)
- amélioration du paysage naturel (façades végétales, plantation d'arbres, nouvelle vision pour le Bempt, ...)

Le CQD ne prévoit que peu de nouveaux logements, ce qui est justifié par la nature déjà très résidentielle de la zone qui gagnera plus d'un renforcement d'autres fonctions et d'équipements. Le programme permet donc d'assurer aussi une meilleure soutenabilité de la densité.

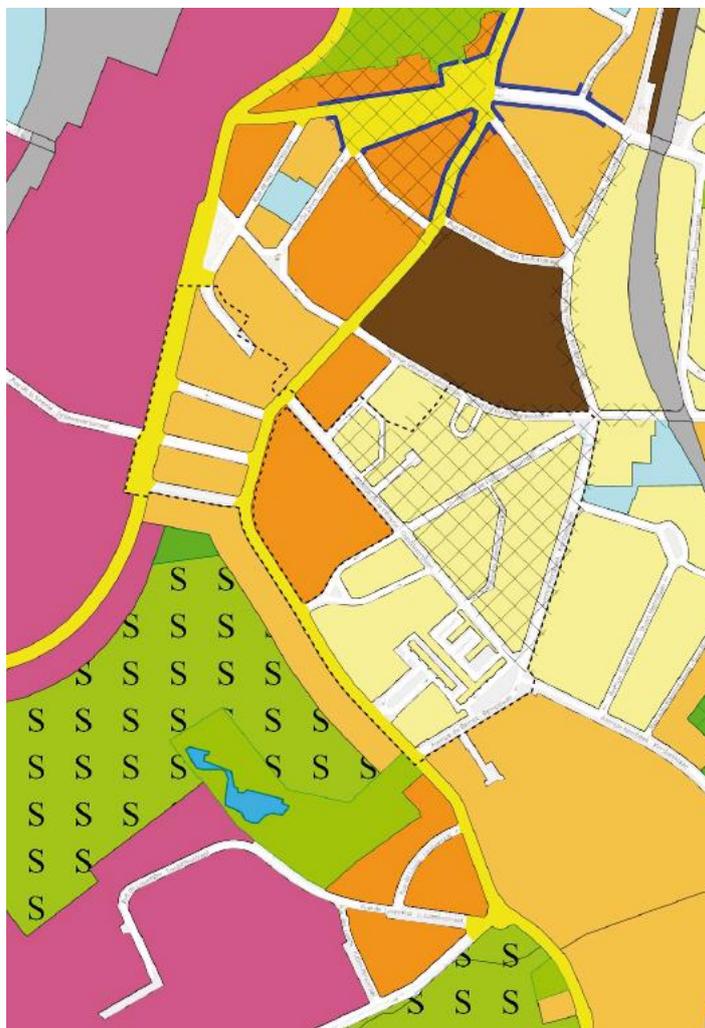
## Plan régional d'affectation du sol (PRAS) - 2013

Échelle

Région de Bruxelles Capitale

### Objectifs pertinents pour le CQD

La majeure partie du quartier est classée en zone d'habitation et zone d'habitation à prédominance résidentielle au PRAS. Il est important de noter que d'autres fonctions jouxtent directement les abords de ce périmètre : à l'ouest une zone d'entreprise en milieu urbain et une zone de sports et de loisirs en plein air au sud (parc du Bempt).



PRAS (Extrait du Diagnostic du COQ, ORG)

### Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Les objectifs du projet de programme sont cohérents avec le PRAS, puisqu'il s'agit de créer des équipements et des espaces verts/de loisirs, fonctions qu'il est possible de développer dans toutes les zones du PRAS.

# Plan QUIET.BRUSSELS – 2019

## Plan de Prévention et de Lutte contre le bruit et les Vibrations en Milieu Urbain

Echelle

Région de Bruxelles Capitale

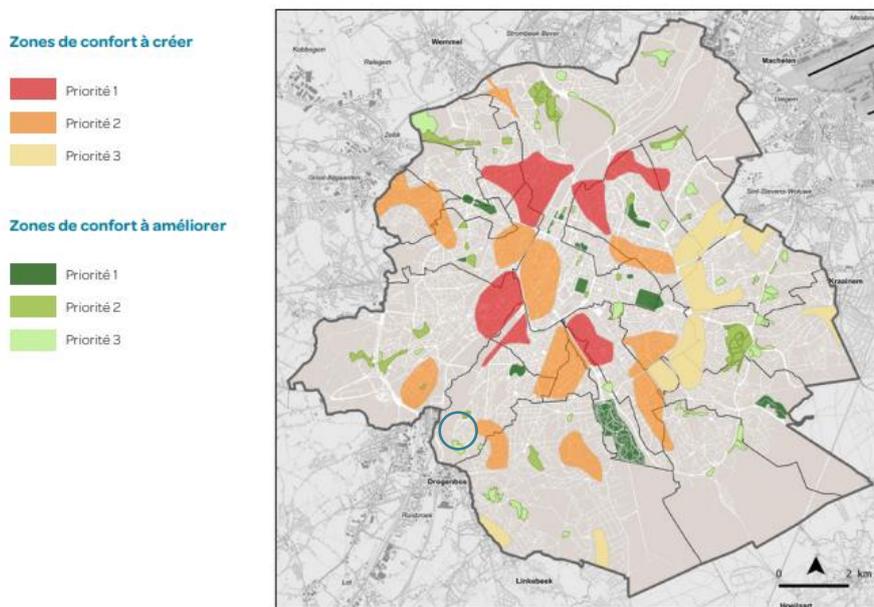
### Objectifs pertinents pour le CQD

QUIET.BRUSSELS développe une stratégie autour de 3 visions :

- QUIET.TRANSPORT : apaiser le bruit des transports
- QUIET.CITYLIFE : promouvoir la tranquillité et le calme dans le développement urbain
- QUIET.TOGETHER : gérer la mixité

Ces 3 visions sont articulées autour de 9 thématiques ou axes d’actions, eux-mêmes déclinés en 45 mesures qui ciblent et identifient clairement les acteurs concernés afin de toucher l’ensemble des secteurs et thématiques liés au bruit. Sont reprises dans la liste suivante les mesures qui concernent directement le projet de CQD :

- *Modérer les transports motorisés*
  - *Mesure 1. Prendre en compte l’acoustique dans l’élaboration des plans et des projets de mobilité*
  - *Mesure 4. Modifier les comportements des conducteurs de véhicules motorisés*
- *Réaliser des zones de confort*
  - *Mesure 19. Concevoir un paysage sonore dans les quartiers durables*
  - *Mesure 20. Réaliser des zones de confort acoustique ou Q-zones*
- *Assurer le confort acoustique des bâtiments*
  - *Mesure 31. Veiller au confort acoustique dans les logements publics*
- *Intégrer les équipements collectifs et de loisirs*
  - *Mesure 43. Intégrer une approche acoustique lors de la réalisation de nouveaux équipements publics*



Zones de confort à créer et améliorer (Extrait du Plan QUIET.BRUSSELS)

### Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Les objectifs en matière d’espaces publics du programme contribuent aux objectifs du Plan Quiet en termes de modération du bruit causé par le trafic automobile (apaisement avenue de la Verrerie, efforts pour limiter le charroi logistique entre les différentes activités créées).

Les projets de logements et d’équipements prévus dans le programme vont globalement permettre d’améliorer le confort acoustique des bâtiments.

Dans son ensemble le programme pourrait aussi avoir des incidences mais cette fois négatives sur cette thématique, puisqu'une partie des espaces publics ou équipements prévus pourraient être davantage bruyants : développement d'activités, de concerts, ... et intensification des usages et usagers dans lieux actuellement peu fréquentés (par exemple le projet d'aire de jeux en cœur d'îlot)... Il s'agira d'évaluer au cas par cas ces incidences et de prendre des mesures limitantes le cas échéant.

Ainsi, si on ne relève pas d'incompatibilité entre les objectifs des deux outils, on notera toutefois que la question du bruit est peu présente en elle-même dans le programme du CQD, alors que les CQD sont des outils privilégiés pour la création de zones de confort et que le sud du périmètre étudié est repris par le plan comme une zone de confort à améliorer (parc du Bempt).

Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
<b>Objectifs pertinents pour le CQD</b>	
<p>En 2018, le Plan Déchets devient Plan de Gestion des Ressources et Déchets (PGDR) pour intégrer le concept d'« économie circulaire » et ainsi une nouvelle stratégie de gestion des déchets, désormais perçus comme des ressources et tendre vers le « zéro déchet ». Sont reprises dans la liste suivante les mesures qui concernent plus directement le projet de CQD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>OS2 : TRANSFORMER LES PRATIQUES DE CONSOMMATION DES MENAGES ET LES ENCOURAGER VERS LE ZERO-DECHET</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>OO2.1 : Faire évoluer la prise de conscience des citoyens par rapport aux impacts environnementaux de leurs modes de vie</i></li> <li>• <i>OO2.2 : soutenir les initiatives individuelles et collectives des citoyens qui visent à mettre en pratique les changements de consommation vers plus de durabilité</i></li> <li>• <i>OO2.3 : Améliorer significativement la qualité et la quantité des déchets ménagers collectés sélectivement en vue de leur valorisation</i></li> </ul> </li> <li>- <i>OS4 : TRANSFORMER LES PRATIQUES DE CONSOMMATIONS DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET LES ENCOURAGER VERS LE ZERO-DECHET</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>OO4.1 : Améliorer la gestion circulaire des ressources et des déchets au sein des activités économiques, non marchandes et du secteur public</i></li> </ul> </li> <li>- <i>OS5 : POURSUIVRE LA TRANSITION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION VERS UNE GESTION CIRCULAIRE DES RESSOURCES ET DES DECHETS DE CONSTRUCTION</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>OO5.1 : Développer l'écoconception des bâtiments et matériaux en vue de permettre leur adaptabilité, allonger leur durée de vie et favoriser leur démontabilité et recyclabilité</i></li> <li>• <i>OO5.2 : Expérimenter et développer la pratique de la déconstruction sélective et du réemploi de matériaux dans la construction</i></li> <li>• <i>OO5.3 : Augmenter la qualité du recyclage des déchets de construction et de démolition</i></li> </ul> </li> </ul>	
<b>Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD</b>	
<p>De façon générale, il n'y a pas d'incompatibilité entre le projet de programme et le PGDR, en particulier pour le projet de ressourcerie et le soutien aux potagers. Les projets socio-économiques sont également une opportunité de contribuer aux objectifs en matière de gestion des ressources, d'économie circulaire et de gestion des déchets.</p> <p>Les recommandations proposées dans le critère d'analyse « ressources » du RIE pour les différents projets devront être intégrées aux CSC (par exemple avec l'aide de Bruxelles Environnement ou Bruxelles Propreté pour la rédaction des prescriptions) afin de minimiser l'impact des projets et les faire coller au mieux au PGRD.</p>	
Plan Nature - 2016	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
<b>Objectifs pertinents pour le CQD</b>	

Le plan régional Nature regroupe 7 objectifs, déclinés en 27 mesures, qui dans l'ensemble sont tous pertinents au regard du CQD :

- *Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature : que chacun dispose d'un espace vert de qualité près de chez lui, y compris au centre-ville.*
- *Consolider le maillage vert régional : des espaces verts connectés entre eux pour que les espèces et la biodiversité puissent évoluer en ville.*
- *Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets : penser à la nature dans toute décision, y compris en dehors des zones protégées.*
- *Étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts : mieux gérer les espaces publics et veiller à une approche cohérente des nombreux gestionnaires.*
- *Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain : protection et restauration des habitats naturels et des espèces ; diminution des nuisances par les espèces problématiques (renards...).*
- *Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité : développer, en bonne entente avec les acteurs de terrains, une stratégie globale de communication qui identifiera les messages clés à porter ainsi que les publics à cibler en priorité. L'objectif vise également à favoriser le respect des espaces verts publics et de leurs équipements.*
- *Améliorer la gouvernance en matière de nature : créer des ponts et renforcer les « partenariats nature » entre les acteurs publics et privés concernés par le développement et l'aménagement de la Région, en particulier des espaces verts et de l'espace public.*

#### **Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD**

Dans sa globalité, le projet de programme du CQD est cohérent avec les objectifs du Plan Nature et on ne relève pas d'incompatibilités. Il concorde particulièrement en matière de :

- Actions de végétalisation et désimperméabilisation de l'espace public (réaménagement de la zone des blocs jaunes).
- Nouvelle vision pour le Bempt.

On peut également envisager que les projets socioéconomiques ont le potentiel de participer à la sensibilisation et au développement de la biodiversité.

Il est à noter que les différentes fiches incluant des éléments de végétalisation de l'espaces ne mentionnent pas, pour l'instant, de plan de gestion (coordonné), ce qui risque de mettre à mal les objectifs et la continuité de la qualité des aménagements sur le long terme. Les recommandations détaillées du RIE sont à intégrer lors de la réalisation des projets.

Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
<b>Objectifs pertinents pour le CQD</b>	
<p>Le plan eau est composé de 7 axes. La liste suivante reprend les axes pertinents au regard du CQD et de son périmètre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Axe 2 : Gérer quantitativement les eaux de surface et les eaux souterraines :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Objectif stratégique 2.1 : restaurer le réseau hydrographique pour lui permettre de jouer son rôle de support aux écosystème et d'exutoire local des eaux claires.</i></li> </ul> </li> <li>- <i>Axe 4 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Objectif stratégique 4.2 : promouvoir une utilisation rationnelle et durable de l'eau : via des opérations pour sensibiliser à la consommation d'eau du robinet pour les besoins en eau potable, à adopter des comportements plus économes en eau, mais aussi à utiliser des équipements moins consommateurs.</i></li> </ul> </li> <li>- <i>Axe 5 : Prévenir et gérer les risques d'inondation</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Objectif opérationnel 5.1.1 : garantir et renforcer le rôle du réseau hydrographique en tant qu'exutoire des eaux claires et de tamponnage des crues</i></li> </ul> </li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Objectif opérationnel 5.1.5 : réguler le débit des réseaux (maillage gris et maillage bleu) de façon optimale dans un objectif de protection contre les inondations</i></li> <li>• <i>Objectif opérationnel 5.1.7 : limiter l'imperméabilisation et réduire son impact en matière d'inondation par la mise en place de mesures limitatrices et/ou compensatoires à l'imperméabilisation (infiltration, évapotranspiration et retenues d'eau dispersées)</i></li> </ul> <p>- <i>Axe 6 : Réintégrer l'eau dans le cadre de vie</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Objectif stratégique 6.1 : préserver, développer et mettre en valeur de patrimoine lié à l'eau</i></li> <li>• <i>Objectif stratégique 6.2 : assurer un environnement de qualité par la présence de l'eau</i></li> </ul>
<b>Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD</b>
<p>Si les mesures de débitumisation/végétalisation et de plantation d'arbres contribuent à une meilleure perméabilisation des sols, peu de mesures contribuent directement aux objectifs du Plan. Malgré le contexte du CQD en matière de risques d'inondations (aléa faible dans la majorité de la zone « Katanga » et aléas élevés au sud du périmètre autour des étangs du Bempt), les mesures liées à la gestion de l'eau en tant que telle ne sont que peu importantes dans le projet de programme. L'étude pour les espaces publics à réaménager dans le cadre du CQD nécessitera de prendre en compte la gestion des eaux de façon centrale.</p>

Plan Energie-Climat (PNEC) bruxellois - 2019	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
<b>Objectifs pertinents pour le CQD</b>	
<p>Ce Plan constitue la contribution de la Région bruxelloise au Plan National Energie Climat conformément au Règlement Gouvernance de l'Union de l'énergie. Le PNEC bruxellois se concentre principalement sur trois axes relevant des compétences régionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>L'action pour le climat. Afin d'agir pour un avenir 'décarboné', cette dimension englobe la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la poursuite du développement des énergies renouvelables.</i></li> <li>- <i>L'efficacité énergétique. Il s'agit d'abord d'économiser de l'énergie partout où c'est possible et de recourir tant que faire se peut aux processus de production d'énergie les plus efficaces.</i></li> <li>- <i>L'innovation. Par définition, la transition nécessite des mesures stimulant l'innovation qui permettra à la ville de développer une réponse appropriée aux défis climatique et énergétique.</i></li> </ul>	
<b>Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD</b>	
<p>Le programme du CQD est conforme avec les objectifs du PNEC bruxellois. On notera plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement des citoyens (projet « services aux citoyens) notamment pour les primes à la rénovation visant à intensifier la rénovation des logements et du bâti selon les critères de développement durable ;</li> <li>- En matière de transport, la volonté d'apaiser les espaces publics pour valoriser les modes doux peut contribuer à réduire le besoin en mobilité émettrice de gaz à effet de serre et énergivore visé par le PNEC en lignée avec le plan Good Move.</li> </ul>	

Stratégie Good Food - 2015	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
<b>Objectifs pertinents pour le CQD</b>	
<p>L'objectif de la stratégie « Good Food » est d'organiser la transition vers un système agroalimentaire durable en région Bruxelles Capitale. Pour y arriver, il s'agit d'une part de mieux produire en favorisant une alimentation locale et respectueuse de l'environnement, et de</p>	

promouvoir le « bien manger » d'autre part.

Ces grands enjeux sont regroupés dans les quatre objectifs prioritaires suivant :

- *Développer la production alimentaire locale dans le respect de l'environnement et en encourageant l'innovation*
- *Sensibiliser et impliquer les citoyens dès le plus jeune âge*
- *Réduire le gaspillage alimentaire*
- *Développer les actions en tenant compte des spécificités sociales et multiculturelles de notre capitale*

Pour répondre à ces objectifs, sept axes ont été définis :

- *augmenter la production alimentaire locale et durable,*
- *accompagner la relocalisation et la transition d'une offre durable pour tous,*
- *accompagner la transition de la demande pour tous,*
- *développer une culture alimentaire « Good Food » durable et désirable,*
- *réduire le gaspillage alimentaire,*
- *penser et favoriser les systèmes alimentaires de demain,*
- *assurer la gouvernance de la mise en œuvre de la stratégie.*

#### **Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD**

Le programme du CQD contribue aux objectifs de la stratégie Good Food, notamment par le support aux potagers collectifs et la création de l'épicerie solidaire. Il n'y a donc pas d'incompatibilités entre les deux plans.

### **Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016**

Échelle

Région de Bruxelles Capitale

#### **Objectifs pertinents pour le CQD**

Le Programme Régional d'Économie Circulaire vise 3 objectifs généraux :

- *Transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques*
- *Ancrer l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduire les déplacements, optimiser l'utilisation du territoire et créer de la valeur ajoutée pour les Bruxellois*
- *Contribuer à créer de l'emploi*

Ce programme se décline en 111 propositions d'actions. Dans certains de ses projets, le programme du CQD pourra être pensé de manière à être conforme avec les principes de l'économie circulaire, à savoir :

Un système économique d'échange et de production qui, « à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus ».

L'économie circulaire vise également à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources à la source tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Dans toute la mesure du possible, elle se développe à l'échelle locale en créant des chaînes de valeur peu délocalisables.

#### **Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD**

On ne relève pas d'incompatibilités entre les deux plans.

Si les projets proposés répondent marginalement aux objectifs du PREC, on peut citer la création de la ressourcerie qui permettra de développer des activités en lien avec l'économie circulaire. L'aide à la rénovation et à la végétalisation des façades pourraient également, en fonction de leur organisation, s'inscrire dans une dynamique de circularité.



## Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019

Échelle

Région de Bruxelles Capitale

### Objectifs pertinents pour le CQD

Le plan régional de Mobilité « Good Move » propose un plan d'action divisé en 6 « focus » dont un concerne directement le CQD :

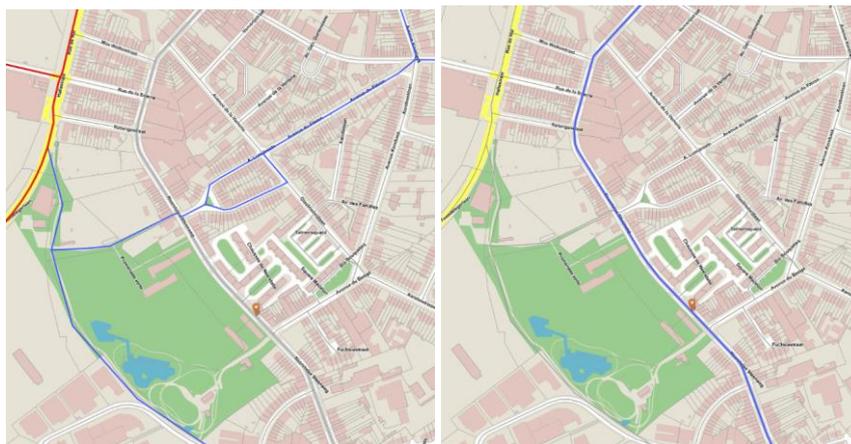
- *GOOD NEIGHBOURHOOD* regroupe les actions qui concernent l'organisation de la mobilité dans les quartiers. L'ambition est de créer les conditions pour en faire des quartiers réellement apaisés et y augmenter sensiblement la qualité de vie, la qualité de l'espace public et y privilégier les fonctions de séjour, l'accessibilité universelle, la sécurité routière, la qualité de l'air et la santé. Il s'agit de développer de grandes zones apaisées, d'un diamètre de 1 à 2,5 km. La circulation automobile y est possible pour les accès locaux, le trafic de transit y est par contre fortement découragé et les vitesses systématiquement réduites au travers de l'instauration d'une limitation à 30 km/h, lisible et compréhensible par les usagers et renforcée par des aménagements concrets (effets de porte, rétrécissements locaux, signalisation, etc.)

En outre, dans son focus « *GOOD NETWORK* », le plan propose une spécialisation multimodale des voiries (SMV) qui attribue une importance spécifique à chaque voirie bruxelloise en fonction des modes de transport. Le périmètre du CQD est bien sûr également concerné :



SMV Piétons

SMV Auto



SMV Vélo

SMV TC

<p>— PLUS</p> <p>— CONFORT</p> <p>— QUARTIER</p>	<p>○ SMV transport public (v. 18-03-21) +</p> <p>Filtre:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ — PLUS (en voirie)</li> <li>○ — PLUS (hors voirie)</li> <li>○ — Autres axes</li> <li>○ — PLUS (hors voirie, localisation à préciser)</li> <li>○ — CONFORT</li> <li>○ — QUARTIER</li> </ul>
<p>Il en ressort que du point de vue automobile, l'ensemble du périmètre est visé par un apaisement des conditions de circulation au profit des modes actifs. Il est important de noter le décalage existant pour l'instant entre la chaussée de Neerstalle reprise en voirie de quartier (SMV auto) et la réalité actuelle de cet axe très emprunter. Le CLM Neerstalle en cours travaille à faire évoluer cette situation et le CQD doit s'y attacher.</p>	
<p><b>Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD</b></p>	
<p>Dans sa philosophie, le projet d'apaisement des espaces publics en faveur des modes doux (réaménagement de l'avenue de la Verrerie et réfection de l'espace extérieur des blocs jaunes) répond directement aux objectifs du focus <i>Good Neighbourhood</i> du plan Good Move. Par définition, on ne note ainsi pas d'incompatibilités entre ces deux plans.</p> <p>De plus, la nouvelle vision pour le Bempt devrait inclure une réflexion sur les cheminements dans le parc, ce qui répond également directement aux objectifs de Good Move.</p>	

Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
<b>Objectifs pertinents pour le CQD</b>	
<p>Un des objectifs du PRPS rentre en convergence avec ceux du CQD :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Rééquilibrer l'utilisation de la voirie publique en renforçant les fonctions autres que le stationnement.</i></li> </ul> <p>Le PRPS définit également la répartition de l'offre en stationnement entre les différents utilisateurs de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Stationnement des habitants : satisfaire la demande dans la mesure des possibilités, tout en encourageant la réduction de la dépendance automobile et en favorisant les mobilités alternatives (transports collectifs, vélo, autopartage...). L'objectif n'est pas d'empêcher les habitants de posséder une voiture, mais de les inciter à moins l'utiliser. Lorsqu'un manque de places pour les habitants est mis en évidence par un diagnostic précis, il est nécessaire d'examiner toutes les solutions possibles pour augmenter l'offre en utilisant d'éventuelles réserves dans les parkings existants, voire en autorisant la construction de parkings pour les habitants. En tout état de cause, le nombre de voitures acceptées en voirie tendra vers les objectifs d'IRIS 2 afin que la voie publique puisse aussi répondre aux autres usages légitimes. En contrepartie, il sera nécessaire d'étudier les possibilités à accorder aux riverains dans les parkings publics. Des mesures particulières devront être proposées dans les PACS (voir Chapitre 4) à cette fin. Une démarche volontariste devra accompagner le réaménagement des voiries pour atteindre ces objectifs et de cette manière augmenter la convivialité et la qualité des espaces publics.</i></li> <li>- <i>Stationnement des visiteurs et des clients : renforcer l'accessibilité des centres urbains, élément de leur vitalité dans un contexte de concurrence avec des commerces périphériques, plus accessibles par l'automobile. Cette amélioration de l'offre s'opère grâce à une simplification de la réglementation pour la rendre plus lisible et compréhensible, à une tarification privilégiant la rotation du stationnement dans les zones commerçantes et à un renforcement des contrôles afin d'augmenter les taux de rotation et rendre les places ainsi mises à disposition à ceux que l'on veut privilégier.</i></li> <li>- <i>Stationnement des professionnels mobiles : maîtriser le stationnement sur voirie pour conserver un taux de vacance suffisant, faire en sorte d'offrir des possibilités de stationnement aux professionnels mobiles.</i></li> <li>- <i>Stationnement des autres usagers spécifiques : développer le stationnement vélos; faciliter le déplacement des personnes handicapées; encourager les voitures partagées et les taxis, qui diminuent la demande de stationnement; organiser l'accueil des poids-lourds et des autocars à des emplacements qui conviennent à la collectivité comme aux intéressés, organiser les aires de livraisons.</i></li> </ul>	
<b>Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD</b>	
<p>Dans sa philosophie, le CQD ne comporte pas d'incompatibilité avec le PRPS, et va même dans son sens (rééquilibrage de l'espace public au profit d'autres usages que le stationnement).</p> <p>Le CQD prévoit peu d'action impactant directement le stationnement (perte de quelques emplacements dans l'avenue de la Verrerie) pour l'instant. Les opérations de réserves cumulées ont, elles, un impact un peu plus important : dans le cas de leur réalisation, il y aura lieu d'étudier la possibilité d'utiliser les parkings hors voirie pour accueillir les véhicules des riverains, comme le préconise le PRPS.</p>	

Masterplan Stationnement Vélo - 2021	
Échelle	Région de Bruxelles Capitale
<b>Objectifs pertinents pour le CQD</b>	
<p>Le Masterplan Stationnement Vélo s’inscrit dans les ambitions de « Good Move » visant à atteindre plus de 10% de part modale pour les vélos pour l’ensemble des déplacements en lien avec Bruxelles (internes, entrants et sortants), et plus de 15% pour les déplacements courts (moins de 5 km) à l’horizon 2030.</p> <p>Pour cela, deux leviers seront utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le développement d’aménagements cyclables ;</i></li> <li>• <i>Le développement d’une offre de stationnement vélos adaptée et répondant pleinement aux attentes des cyclistes.</i></li> </ul> <p><i>Le Masterplan stationnement vélo a donc pour objectif premier d’initier le déploiement d’une offre de stationnement sécurisé sur l’ensemble de la Région bruxelloise. Pour cela, le Masterplan prévoit des actions transversales déclinées en plusieurs volets :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Gestion »</li> <li>• « Réglementaire »</li> <li>• « Intermodalité »</li> <li>• « Développement et optimisation »</li> </ul> <p><i>Pour y atteindre les objectifs de Good Move, l’augmentation et l’amélioration de l’offre de stationnement est un des vecteurs majeurs identifié. En effet, la progression de la pratique du vélo pose la question de son stationnement, que ce soit à domicile, à destination ou dans les pôles intermodaux. L’enjeu est donc de pouvoir proposer des espaces de stationnement vélo en nombre suffisant et sécurisés afin de répondre aux attentes des cyclistes actuels et futurs, notamment en traitant la problématique du vol de vélos. Si le plan d’actions se veut pragmatique, il sera nécessaire de considérer l’évolution des pratiques et l’apparition de nouveaux types de vélos (vélos-cargos, vélos électriques, etc.) de manière régulière afin d’adapter le stationnement, sécurisé et non sécurisé, aux nouvelles tendances.</i></p> <p><i>Dans ce cadre, le Masterplan stationnement vélo vise donc à créer une offre de qualité et sécurisée sur l’ensemble du territoire régional afin d’accentuer le report modal vers le vélo. Il se veut volontariste, tout en restant cohérent avec les ambitions du plan Good Move en termes de report modal et sur base des estimations des besoins figurant dans l’étude préalable. Pour y parvenir et permettre une mise en place efficace, le Masterplan préconise de remettre la gestion du stationnement vélo (stationnement à domicile, à destination et aux pôles d’échanges multimodaux) à un acteur de référence et permettre ainsi une gestion harmonisée de la thématique. Parking.brussels est l’acteur qui serait le plus à même de mener cette mission à bien.</i></p>	
<b>Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD</b>	
<p>Dans sa philosophie, le projet d’apaisement des espaces publics en faveur des modes actifs (intégrant le stationnement comme levier pour le report modal) le CQD répond aux objectifs du focus Good Neighbourhood du plan Good Move dont le Masterplan est une déclinaison. On ne relève pas d’incompatibilité entre les deux plans.</p>	

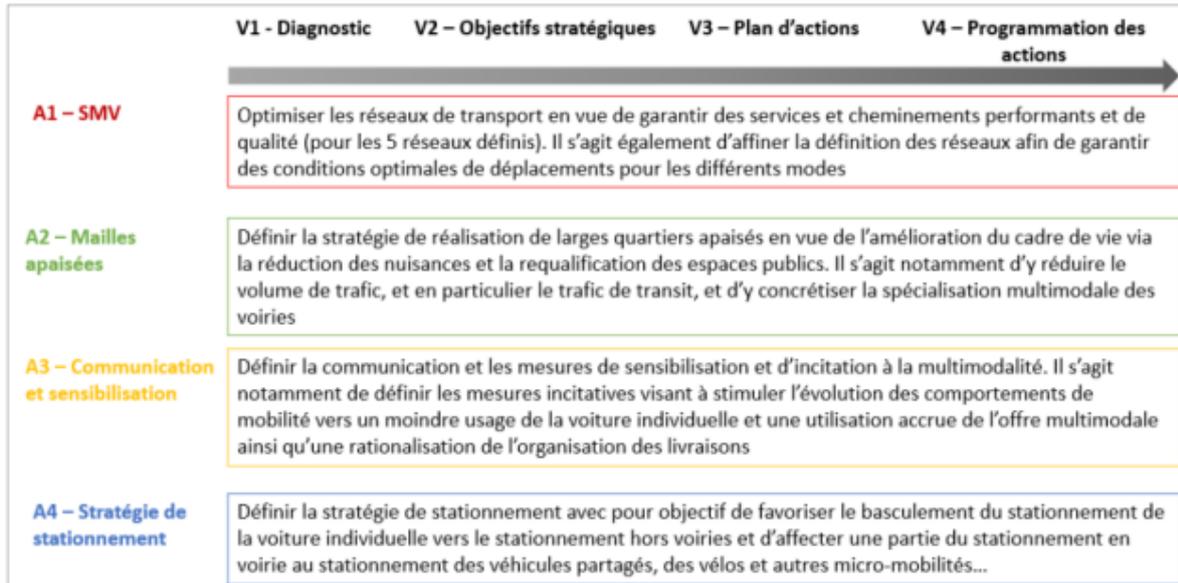
## Plan Communal de Mobilité - 2021

Échelle

Région de Bruxelles Capitale

### Objectifs pertinents pour le CQD

Le PCM de la Commune de Forest est organisé, conformément au plan Good move, en 4 axes de travail :



(Source : projet de PCM, Traject, mars 2020)

Au sein de ces 4 axes, les divers objectifs de Good Move sont traduits en objectifs et propositions d'action au niveau communal. Par exemple :

- Sécuriser les zones accidentogènes et développer des zones apaisées ;
- Garantir l'accès de l'ensemble des citoyens à l'information sur les différents modes de déplacements ;
- Faciliter l'intermodalité ;
- Optimiser la logistique urbaine à l'échelle de la commune ;
- Réduire l'emprise du stationnement en voirie.

### Concordance de ces objectifs avec le projet de programme du CQD

Le programme du CQD prévoit relativement peu d'action impactant la mobilité de manière significative. L'apaisement de l'avenue de la Verrerie, la création d'emplacements de parking pour vélo dans l'antenne de quartier ainsi que la réfection des cheminements piétons dans la zone des blocs jaunes sont cohérents avec les objectifs du PCM. Aucune incohérence n'est constatée. Comme évoqué précédemment, le CLM Neerstalle (en cours d'élaboration) va travailler les questions de mobilité localement et traduire les objectifs de Good Move pour la zone. Le CQD doit donc être coordonné avec ce plan.

## Conclusion

---

De manière générale, on notera que le CQD s'inscrit de manière cohérente dans les différents objectifs et mesures des plans/programmes étudiés, tels que le PRDD, le PRAS, le PNEC, le plan Good Move, le Plan Nature et le PRPS.

Le CQD pourrait aller plus loin en ce qui concerne les thèmes de la gestion de l'eau (une étude spécifique pour établir un plan de gestion coordonné pourrait être pertinente) et de la pollution sonore (plusieurs nouvelles activités et fonctions sont susceptibles d'augmenter les nuisances). Des propositions pour remédier à cet état de fait ont été formulées et intégrées dans les différentes fiches-projets.

On relève également que le projet ne prévoit que peu de nouveaux logements par rapport aux CQD habituels, ce qui est justifié au vu de la nature déjà très résidentielle (pratiquement monofonctionnelle à certains endroits) de la zone.

Enfin, il est important que le CQD s'accorde avec le CLM Neerstalle pour les questions de mobilités dans la zone.

## DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD

D'une manière générale on observe que les grands enjeux du diagnostic (requalification de l'espace public comme pilier pour les interventions du CQD, verdurisation, réponse aux problématiques socio-économiques et aux besoins de la jeunesse) ont été pris en compte et sont rencontrés par le projet de programme. Les incidences de celui-ci sont positives dans son ensemble et assez locales.

Les pages suivantes reprennent la synthèse de l'analyse des incidences du projet de programme, sous forme de tableau et de texte : pour chaque critère, les incidences prévisibles de l'ensemble du programme sont synthétisées, et les principales recommandations et les considérations à prendre en compte lors de la phase opérationnelle du CQD sont rappelées.

Les tableaux d'analyse détaillés sont repris en annexe, et les recommandations formulées pour chaque projet sont intégrées dans les fiches projet du programme, pour plus d'opérationnalité.

critères	Bilan de référence	Projets briques								Actions Socio-économiques							CCL des incidences	
		A1	A2	B1	E2	E3	C1	F1	H1	E1	E4	C2	D1	D2	F2	F3		G1
Adéquation en logements / offre / demande		O	O	O	O	O	O	O	+	O	O	O	O	O	O	?	?	
Degré de densification / soutenabilité de la		+	+	+	+	+	+	+	O	+	+	+	+	+	+	+	?	
Cohésion sociale		+	O	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	
Salubrité / biens à l'abandon		+	O	+	+	+	+	O	O	O	O	O	O	+	O	?	?	

### Adéquation offre / demande

Un seul projet vise au développement de logement pour un total de 5 à 6 unités créées. Si cette proportion d'action dédiée à ce critère est faible par rapport aux autres CQD, elle est expliquée par la nature déjà très résidentielle du quartier (appelant plutôt à un rééquilibrage au bénéfice d'autres fonctions). En outre, les logements proposés (pour seniors / PMR) répondent à un besoin spécifique de la population locale.

### Degré de soutenabilité de la densification

Le programme vise de manière générale à l'amélioration de la soutenabilité de la densification, en ce que les projets concernés développeront des équipements de proximité (foyer de quartier polyvalent à destination des associations et des citoyens, plaine de jeux, ressourcerie, ...).

Par ailleurs, au vu de la localisation et du contexte urbain de la zone en bordure de grands parcs (parc du Bempt et parc Jacques Brel) ainsi que la typologie urbaine spécifique (cité jardin et blocs de logement avec petits espaces verts de proximité), la création de nouveaux espaces verts n'est pas indispensable pour la soutenabilité de la densité. Le CQD se concentre dès lors sur l'amélioration et la rénovation de ces espaces verts tout en prévoyant une large place à la végétalisation dans la plupart des projets.

### Cohésion sociale

La majorité des projets visent au renforcement de la cohésion sociale, entre autres grâce à la prise en compte de la diversité des publics : développement d'espaces à destination de tous les citoyens, mise à disposition de ressources diverses pour les associations locales, entre autres actives sur la cohésion sociale, rénovation d'espaces publics de rencontre, aide au développement d'équipements, ...

### Salubrité / biens à l'abandon

Les projets du programme concernent la rénovation de bâtiments et des espaces publics vétustes, ce qui impacte positivement la salubrité des biens du quartier ainsi que la qualité générale du tissu urbain. Deux bâtiments casco seront également investis et utilisés dans le cadre du CQD.

### Emploi

Plusieurs projets impactent directement et positivement la thématique de l'emploi comme le projet C4 développant une filière de formation professionnelle ou encore les services aux citoyens et l'antenne de quartier dans lesquels des activités liées à la recherche d'emploi seront organisées.

Indirectement, les budgets des actions socioéconomiques devraient également permettre à des associations, artistes et acteurs culturels locaux de pérenniser leurs actions et les emplois qui y sont liés.

Enfin, indirectement également, la rénovation des bâtiments et de l'espace public pourrait créer de l'activité économique et participer à la création potentielle d'emplois (exemple de JST dans le CQD Stephenson).

### Mixité des fonctions

L'un des enjeux important du CQD 2Cités était de diversifier les fonctions de ce territoire jusqu'ici dominé par le résidentiel. La majorité des projets brique et espace public améliorent ce critère en renforçant significativement les autres fonctions, proposant de rénover/renforcer voir créer de nouveaux équipements et activités dans la zone.

critères	Bilan de référence	Projets briques								Actions Socio-économiques								CCL
		A1	A2	B1	E2	E3	C1	F1	H1	E1	E4	C2	D1	D2	F2	F3	G1	
Emplois		0	0	?	+	+	+	+	0	+	+	?	?	?	?	?	?	
Mixité des fonctions		+	0	+	+	+	+	+	0	+	+	0	+	+	+	+	?	

## Équipements

critères	Bilan de référence	Projets briques								Actions Socio-économiques								CCL
		A1	A2	B1	E2	E3	C1	F1	H1	E1	E4	C2	D1	D2	F2	F3	G1	
Accueil de l'enfance		0	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	?	+	?	?	
Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)		+	0	+	+	+	+	0	+	+	0	+	+	?	+	?	?	

### Accueil de l'enfance

Les projets F1 et F2 impacteront positivement le critère de l'accueil de l'enfance en prévoyant la création d'une nouvelle crèche néerlandophone (proposant des services spécifiquement adaptés à la population locale) ainsi qu'un programme d'accueil de la jeunesse avec des activités variées pour répondre aux besoins différenciés en termes de genres et d'âges.

### Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)

Le projet de programme prévoit plusieurs améliorations pour ce critère :

- Une plaine de jeux sera créée ;
- Les associations locales bénéficieront de l'équipement mixte du foyer de quartier ainsi que de la rénovation de la fermette du Bempt ;
- La ressourcerie mettra du matériel à dispositions des associations et citoyens.

En outre, l'accompagnement à la création d'équipements permettra de répondre de manière pertinente, sur mesure, aux besoins exprimés localement.

critères	Bilan de référence	Projets briques								Actions Socio-économiques								CCL
		A1	A2	B1	E2	E3	C1	F1	H1	E1	E4	C2	D1	D2	F2	F3	G1	
Espaces verts		+	+	+	0	0	0	0	+	0	+	0	0	0	0	?	?	
Alimentation durable		0	0	+	+	0	?	?	+	+	+	0	?	?	?	?	?	
Espace public et qualité du cadre de vie		+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	?	?	
Création de repères symbolique et paysage urbain		?	0	?	0	0	?	0	0	0	0	0	0	0	0	?	?	

## Espaces verts

Comme expliqué plus haut, la zone du CQD 2Cités présentant de nombreux espaces (ou)verts, la création de nouveaux espaces verts n'est pas particulièrement pertinente. À la place, la plupart des projets briques intègrent un degré important et diversifié de verdurisation dans leurs actions. Une attention est également portée à l'amélioration et la rénovation des espaces verts existants (squares des blocs jaunes et parc du Bempt).

## Alimentation durable

La thématique de l'alimentation durable est traitée à plusieurs moments dans le programme de CQD avec des projets améliorant directement le critère (création de l'épicerie solidaire, cantine sociale, aides aux potagers). On trouve également une ambition globale de circularité et de mise en réseaux de ces projets qui devrait aider à un développement plus poussé de cette thématique.

## Qualité du cadre de vie

Plusieurs projets auront un impact positif sur ce critère, puisque les actions principales reposent sur le fait de travailler la matérialité de l'espace public afin d'en améliorer la qualité à des fins de cadre de vie pour tous les publics qui le fréquentent. Ces projets (squarebeek, rénovation de l'avenue de la Verrerie, la vision d'aménagement pour le Bempt) permettront de développer une dynamique positive en termes de bien-être et de sécurité dans le quartier.

## Création de repère symbolique / paysage urbain

Si la rénovation de l'espace ouvert permettra la mise en valeur paysagère de la zone tout en améliorant la perception du quartier (et, indirectement, la qualité de vie de ses habitants) ce critère est relativement peu traité dans le CQD.

critères	Bilan de référence	Projets briques								Actions Socio-économiques								CCL
		A1	A2	B1	E2	E3	C1	F1	H1	E1	E4	C2	D1	D2	F2	F3	G1	
Cycle de l'eau et maillage bleu		+	+	?	0	0	+	-	-	0	?	0	?	-	?	?	?	
Adaptation aux changements climatiques et résilience		+	+	+	+	+	0	?	-	+	+	0	?	?	0	?	?	
Faune et flore et maillage vert		+	+	+	0	0	0	?	-	0	0	0	?	0	0	?	?	
Sols, sous-sols		+	+	0	0	0	0	0	-	0	0	0	?	0	0	?	?	
Pollution de l'air		0	+	0	?	?	0	-	0	0	0	0	?	?	?	?	?	
Confort acoustique et vibratoire		/!\	+	0	0	/!\	/!\	/!\	+	0	0	/!\	0	0	0	?	?	
Energie		+	+	+	0	0	+	-	0	+	0	0	?	-	?	?	?	
Ressources		+	+	+	+	+	+	-	-	+	0	0	?	-	?	?	?	

## Cycle de l'eau et maillage bleu

La rénovation/construction de bâtiments d'une part et la rénovation de l'espace public d'autre part sont des opportunités pour améliorer la thématique de la gestion de l'eau.

Par ailleurs, les projets de végétalisation et de plantation d'arbres auront un impact positif sur ce critère en ce que les plantes développées dans le quartier permettront l'évapotranspiration d'une partie de l'eau de ruissellement, et l'infiltration d'une autre partie dans les fosses de plantation par exemple. Sans permettre de gérer l'entièreté des eaux du quartier, l'impact est quand même à noter et pourrait permettre par ailleurs la sensibilisation des citoyens à la thématique.

Les évaluations négatives concernent des bâtiments à construire sur des parcelles vides ou des bâtiments vides actuellement : les activités qui y verront le jour augmenteront les consommations d'eaux et les productions d'eaux grises/usées.

## Changement climatique et résilience

De manière globale, la plantation d'arbres et les végétalisations dans les projets du programme auront des impacts positifs sur ce critère, notamment par la réduction liée à l'effet d'îlot de chaleur.

Plusieurs actions participent également à cet effort, décrit plus haut, d'une ambition de résilience et circularité, de mise en réseaux d'actions qui permettront, ensemble de travailler sur ce critère.

## Faune et flore, maillage vert

Les projets de végétalisation et de la plantation d'arbre, ainsi que la valorisation et le développement de la faune en présence auront un impact positif sur ce critère.

Plusieurs actions socioéconomiques, une fois mieux définies, présentent également un potentiel pour l'amélioration de la biodiversité dans le quartier.

## Sols/sous-sols

Quelques projets ont comme impact une désimperméabilisation des sols ainsi que l'augmentation de sa qualité (aération, décompaction, plantation, amendement...). Même si cela ne concerne pas de grandes surfaces en un seul tenant, cela aura un impact positif.

La création des 5 à 6 nouveaux logements est prévue sur une parcelle actuellement boisée, ce qui nécessitera une imperméabilisation de ~200 m<sup>2</sup> au sol, ce qui est désavantageux pour le critère.

## Pollution de l'air

Le critère étant un enjeu global au niveau de la Région, les projets portés par le CQD ne suffiront pas à réellement impacter le quartier, mais vont dans la bonne direction : apaisement des rues et favorisation des modes de transports actifs, rénovation de bâtiments, donc diminution des consommations énergétiques et des émissions liées, développement de végétaux, sont autant d'éléments qui jouent, même de manière minime, en faveur d'une meilleure qualité de l'air.

Notons cependant que la création de logements sur un terrain actuellement vide augmentera nécessairement les consommations et les rejets afférents mais ces derniers, au vu du faible nombre de nouveaux logements, sont considérés comme négligeables.

## Confort acoustique et vibratoire

L'apaisement de voirie est un élément positif important du projet de programme concernant le confort acoustique.

Plusieurs projets sont cependant susceptibles de créer des nuisances sonores à divers degrés en passant d'une zone totalement résidentielle à une zone où des activités se déroulent et où une vie de quartier existe. C'est un point d'attention récurrent à prendre en compte lors de la réalisation des projets.

## Énergie

Le fait de rénover des bâtiments aura un impact positif en termes d'énergie.

Cependant, comme pour le critère de la pollution de l'air : créer de nouveaux logements sur des terrains actuellement non occupés augmentera nécessairement les dépenses énergétiques. Cette augmentation devrait rester limitée au vu du nombre de bâtiments créés.

## Ressources

D'une part les bâtiments créés ou rénovés impliqueront des déchets et impliqueront d'importants flux de matériaux entrants et sortant lors des chantiers ; d'autre part, la rénovation permettra d'isoler et réduire les consommations actuelles.

critères	Bilan de référence	Projets briques								Actions Socio-économiques								CCL	
		A1	A2	B1	E2	E3	C1	F1	H1	E1	E4	C2	D1	D2	F2	F3	G1		
Accessibilité des transports en communs		O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	?	
Circulation motorisée		-	?	O	O	O	-	?	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	
Vélo		+	+	O	O	O	O	O	O	O	O	O	?	?	?	?	?	?	
Piétons / PMR		+	+	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	?	
Alternatives à l'automobilité		+	+	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	?	?	

## Transports en commun

Les opérations principales du CQD n'impactent pas ce critère.

## Circulation motorisée

Ce critère n'est que peu impacté par le projet de programme. D'une part l'apaisement global des voiries permettra à la circulation automobile de mieux correspondre à ce qui est prévu la concernant dans la SMV Good Move (cette action sera plutôt traitée dans le CLM en cours sur la zone). D'autre part, des points d'attention sont à noter concernant le stationnement, diminués dans les projets A1 et C1.

## Vélo

Les dispositifs de stationnement prévus dans quelques projets ainsi que les divers projets brique et espace public permettront d'améliorer le stationnement cycliste en termes de confort et sécurité dans l'ensemble de la zone. Le développement d'activités « locales » jouera en faveur de l'utilisation du vélo pour les riverains du quartier et des quartiers alentours.

## Piétons/PMR

Les divers projets brique et espace public permettront d'améliorer les cheminements piétons, leur confort et leur sécurité, dans un cadre plus vert.

## Alternatives à l'automobilité

Ce critère n'est pas traité directement dans le CQD (il le sera dans le CLM en cours sur la zone). Les projets améliorant l'expérience des modes actifs sur la zone pourraient, par contre, indirectement participer à un report modal au détriment de l'utilisation de la voiture individuelle.